

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Musée des beaux-arts - Mise à disposition de locaux au profit de la société Orfis **Page 2986**
- Archives de Lyon - Vente du catalogue : une cité industrielle de Tony Garnier **Page 2986**
- Tarifs de l'occupation du domaine public pour 2020 **Page 2986**
- Décision d'estimer en justice **Page 2987**

Arrêtés municipaux :

- Délégations de signature accordées par M. le Maire de Lyon au personnel municipal en matière de marchés publics - Attributions et abrogations de délégations - Modification de l'arrêté n° 2018-29220 du 7 novembre 2018 modifié. **Page 2988**

- Modification au Règlement Général de la circulation - Arrêtés permanents **Page 2989**

- Police du stationnement - Arrêté temporaire n° M 2019 C 12527 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la société Technipark sur le territoire de la Ville de Lyon **Page 2993**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 2994**

- Délégation générale aux ressources humaines :
 - Arrêtés individuels **Page 3050**

- Centre Communal d'Action Sociale :
 - Arrêtés individuels **Page 3052**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil d'arrondissement - Avis **Page 3052**
- Direction de la commande publique - Avis **Page 3052**

- Droit des sols : déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage **Page 3052**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Musée des beaux-arts - Mise à disposition de locaux au profit de la société Orfis (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2019/4759 du Conseil municipal du 20 mai 2019 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des beaux-arts.

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Musée des beaux-arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1er, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013 ;

Considérant la demande de la société Orfis, le Palais d'hiver, 149 boulevard de Stalingrad, 69100 Villeurbanne, d'organiser une manifestation au Musée le 12 septembre 2019, à partir de 14 heures ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de la société Orfis, le 12 septembre 2019, à partir de 14 heures, des locaux sus-désignés, pour 250 participants, moyennant une redevance de 10 200.00 (dix mille deux cents) euros HT.

L'espace mis à disposition est le Jardin-Cloître.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 10 octobre 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER*

Archives de Lyon - Vente du catalogue : une cité industrielle de Tony Garnier (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour fixer les tarifs unitaires des produits dérivés des activités des établissements culturels ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la demande des Archives de Lyon relative à la vente du catalogue intitulé « Une cité industrielle » de Tony Garnier, dans le cadre de l'exposition « le Maire et l'Architecte » ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de vente dudit catalogue ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - D'autoriser M. le Directeur :

- à mettre en vente 50 exemplaires du catalogue intitulé « Une cité industrielle » selon les modalités suivantes :

- prix unitaire de vente : 29 € TTC,
- à offrir 10 exemplaires : ceux-ci devront porter la mention « offert par la Ville de Lyon ».

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 10 octobre 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Loïc GRABER*

Tarifs de l'occupation du domaine public pour 2020 (Direction de l'aménagement urbain - Service de l'urbanisme appliqué)

Nous, Maire de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à agir par délégation du Conseil municipal ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018 donnant délégation au Maire d'accomplir certains actes de gestion ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2004/4644 du 20 décembre 2004 ; n° 2005/5223 du 20 juin 2005 ;

Vu les arrêtés municipaux du 16 mai 2005 et du 28 juillet 2007 ;

Vu l'article L 2331- 4 (8e) et (10e) du code général des collectivités territoriales qui classe le produit des permis de stationnement et de location sur la voie publique ainsi que le produit des droits de voirie en recettes non fiscales ;

Considérant que les occupations liées aux travaux, installations de chantier, installations liées à l'immobilier font l'objet d'autorisations délivrées

moyennant le paiement de redevances.

Décide :

Article Premier. - Les tarifs de l'occupation du domaine public pour les occupations liées aux travaux, installations de chantier, installations liées à l'immobilier sont fixés ainsi qu'il suit dans le tableau ci-annexé, à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Lyon, le 18 octobre 2019

Le Maire de Lyon
Gérard COLLOMB

Tarification du 1er janvier au 31 décembre 2020

Occupations liées aux travaux, installations de chantier, installations liées à l'immobilier

Objet	Euros
• Chantier de construction d'immeuble neuf, réhabilitation d'immeuble existant, chantier soumis à un permis de construire	
<i>droit fixe : établissement de dossier</i>	10
<i>la 1ere année droit annuel par m²</i>	77.12
<i>la 2nde année droit mensuel par m²</i>	12.77
<i>la 3e année droit mensuel par m²</i>	12.77
• Chantier de réfection d'immeuble, aménagement de devanture commerciale, travaux intérieurs, chantier soumis à déclaration préalable ou à un permis de démolir	
<i>droit fixe : établissement de dossier</i>	10
<i>droit mensuel par m²</i>	19.86
• Petits chantiers de moins de 15 jours	
<i>droit fixe : établissement de dossier</i>	10
<i>droit par m²</i>	9.86
• Ligne électrique de chantier	
<i>droit fixe : établissement de dossier</i>	10
<i>droit annuel, en mètre linéaire</i>	4.75
• Bennes à gravais	
<i>droit fixe : établissement de dossier</i>	10
<i>droit journalier</i>	11.85
• Bungalow de vente immobilier (20m ² maximum)	
<i>droit fixe : établissement de dossier</i>	10
<i>droit mensuel par unité</i>	722.83

Conformément à la délibération du conseil municipal n° 2004/4644 du 20 décembre 2004 :

- Sont exonérées de taxation mais soumises à autorisation, les occupations du domaine public relatives aux travaux de ravalement obligatoire réalisés, dans les deux ans de l'injonction municipale, dans le cadre du plan de ravalement municipal (articles L 132-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation).

- Les redevances d'occupation du domaine public occasionnées par la mise en œuvre des opérations de constructions d'ouvrages sont plafonnées, par an et par opération, à un montant de 100 000 euros.

Décision d'estimer en justice - Appel - Sas H.I. C/ VDL - Jugement du 10 juillet 2019 rendu par le Tribunal administratif de Lyon - n° 1801980 et 1806059 - Rejetant les recours formés contre les arrêtés du Maire de Lyon en date du 1er février 2018 et du 20 février 2018 refusant le changement d'usage et le changement de destination d'un local sis 26 rue du Doyenné à Lyon 5^{ème} (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Michel le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme ;

Vu la requête n° 19LY03470 du 9 septembre 2019 déposée par Sas H.I., représenté par Maître Alban Severac.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par Sas H.I., représenté par Maître Alban Severac, devant la Cour administrative d'appel de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du jugement n° 1801980-1806059 du Tribunal administratif de Lyon en date du 10 juillet 2019 ;

- l'annulation de la décision du Maire de Lyon en date du 1er février 2018 ;

- l'annulation de la décision du Maire de Lyon en date du 20 février 2018, ensemble la décision du 14 juin 2018 ;

- d'enjoindre à la Ville de Lyon de réexaminer la demande présentée par la Sas H.I. dans un délai d'un mois, sous astreinte de 150 € par jour de retard, à compter de la notification de l'arrêt à intervenir ;

- la condamnation solidaire de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon au paiement d'une somme de 6 500 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 18 octobre 2019

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Michel LE FAOU

Délégations de signature accordées par M. le Maire de Lyon au personnel municipal en matière de marchés publics - Attributions et abrogations de délégations - Modification de l'arrêté n° 2018-29220 du 7 novembre 2018 modifié. (Direction générale des services - Secrétariat général - Direction commande publique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2511-27 ;

Vu la réglementation en matière de marchés publics ;

Vu l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 05 novembre 2018 portant délégation à M. le Maire pour accomplir certains actes de gestion ;

Vu l'arrêté n° 2018-29220 de M. le Maire de Lyon en date du 07 novembre 2018 modifié donnant délégation de signature au personnel municipal en matière de marchés publics ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la marche journalière des activités municipales, de pouvoir déléguer la signature de certains marchés publics ;

Arrête :

Article Premier. - La page « Cabinet du maire » annexée à l'arrêté n° 2018-29220 est remplacée par la page du même nom en pièce jointe.

Art. 2. - Les articles et les autres annexes de l'arrêté n° 2018-29220 restent inchangés.

Art. 3. - En application de l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsqu'un agent de la Ville de Lyon, titulaire d'une délégation de signature, estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe, sans délai et par écrit, son supérieur hiérarchique en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences.

Lorsque le supérieur hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, la personne dessaisie du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

Art. 4. - Le présent arrêté prendra effet, après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 5. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.
Lyon, le 25 octobre 2019

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Direction d'affectation de l'agent délégataire	Nom	Prénom	Fonction de l'agent délégataire	TYPE DE DELEGATION ACCORDEE (T=titulaire de la délégation; S1 = Suppléant n°1; S2 = Suppléant n°2; S3 = Suppléant n°3)							
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
Cabinet du Maire et service rattachés											
Néant	Chambre-Foa	Arabelle	Directrice de Cabinet				T			T	
Cabinet du maire											
Cabinet du Maire	Chambre-Foa	Arabelle	Directrice de Cabinet	S1							
Cabinet du Maire	Rech	Robert	Directeur adjoint de Cabinet	T							
Communication externe											
Néant	Chambre-Foa	Arabelle	Directrice de Cabinet	S1							
Communication externe	Marin	Guillaume	Directeur	T							
Evénements et animations											
Néant	Chambre-Foa	Arabelle	Directrice de Cabinet	S2							
Evénements et animations	Vacant		Directeur-trice	T							
Evénements et animations	Alotto	Karine	Directrice adjointe	S1							
Relations internationales											
Néant	Chambre-Foa	Arabelle	Directrice de Cabinet	T							
Cabinet du Maire	Rech	Robert	Directeur adjoint de Cabinet	S1							

La délégation accordée est faite pour le titulaire et en cas d'absence de ce dernier pour le suppléant dans l'ordre de priorité énoncée.

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP36542	Stationnement réservé avenue du Doyenné Lyon 5 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres, avenue du Doyenné (5), côté Est, au Sud de l'avenue Adolphe Max (5). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36531	Abrogation - Stationnement réservé sur rue de la Brèche Lyon 5 (stationnement)	L'arrêté 2009RP03448 du 28/04/2011, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	21/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36575	Stationnement réservé 89 rue Duguesclin sur le côté Est Lyon 6 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres au droit du n° 89 rue Duguesclin (6) sur le côté Est. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36576	Stationnement réservé 43 rue Boileau sur le côté Est Lyon 6 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6,50 mètres au droit du n° 43 rue Boileau (6) sur le côté Est, 6,50 mètres au nord de l'intersection avec la rue Montgolfier (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36577	Stationnement réservé 43 rue Boileau sur le côté Est Lyon 6 (stationnement)	Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres au droit du n°43 rue Boileau (6) sur le côté Est, 13 mètres au Nord de l'intersection avec la rue Montgolfier (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP36633	Stationnement réservé 119 rue Tête d'Or sur le côté Est Lyon 6 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 10 mètres au droit du n° 119 rue Tête d'Or (6) sur le côté Est, 7 mètres au Nord de l'intersection avec le cours Lafayette (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36634	Stationnement réservé 2 rue Vauban sur le côté Sud Lyon 6 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5,50 mètres au droit du n° 2 rue Vauban (6) sur le côté Sud, 8,50 mètres à l'Est de l'intersection avec la contreallée Est du quai Sarrail (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36635	Stationnement réservé 128 rue de Créqui sur le côté Ouest Lyon 6 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6,50 mètres au droit du n° 128 rue de Créqui (6) sur le côté Ouest, 4 mètres au Nord de l'intersection avec la rue Robert (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36636	Stationnement réservé 90 rue Louis Blanc sur le côté Sud Lyon 6 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5,50 mètres au droit du n°90 rue Louis Blanc(6) sur le côté Sud, 7 mètres à l'Ouest de l'intersection avec la rue Ney (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP36637	Stationnement réservé 94 rue Tronchet sur le côté Sud Lyon 6 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5,50 mètres au droit du n° 94 rue Tronchet (6) sur le côté Sud, 10 mètres à l'Ouest de l'entrée de l'école élémentaire Jean Rostand. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36638	Stationnement réservé 116 rue Cuvier sur le côté Sud Lyon 6 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5,50 mètres au droit du n° 116 rue Cuvier (6) sur le côté Sud, 10 mètres à l'Est de l'intersection avec la contre-Allée Est de la rue Garibaldi (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36639	Stationnement réservé 57 rue Pierre Corneille sur le côté Est Lyon 6 (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5,50 mètres au droit du n°57 Rue Pierre Corneille(6) sur le Côté Est, 7 mètres au Sud de l'intersection avec la rue Vauban(6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	22/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36646	Stationnement réservé 59 rue Bellecombe sur le côté Est Lyon 6 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5,50 mètres au droit du n° 59 rue Bellecombe (6) sur le côté Est, 10 mètres au Sud de l'intersection avec la rue de la Viabert (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP36647	Stationnement réservé 31 rue Germain sur le côté Nord Lyon 6 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 8 mètres, 12 mètres à l'Est de l'entrée du n°31 rue Germain (6) sur le côté Nord, 8 mètres à l'Ouest de l'intersection avec la rue des Charmettes (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36648	Stationnement réservé face au n°94 rue Masséna Lyon 6 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 8,50 mètres face au n° 94 rue Masséna(6) sur le côté Est, 7 mètres au Nord de l'intersection avec la rue Vauban (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36649	Stationnement réservé face au n°65 rue de Créqui Lyon 6 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5,50 mètres face au n° 65 rue de Créqui (6), au Sud de l'intersection avec la place Puvis de Chavannes (6) à l'angle du n° 8. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36650	Abrogation - Stationnement réservé sur rue Bugeaud Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2017RP33724 du 04/08/2017, portant sur la mesure de Stationnement réservé est abrogé.	22/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36651	Stationnement réservé 125 rue Bugeaud sur le côté Nord Lyon 6 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 10 mètres au droit du n° 125 rue Bugeaud (6) sur le côté Nord, 5 mètres de l'intersection avec la rue Masséna (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36709	Abrogation - Stationnement réservé sur rue de la Viabert Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2014RP29966 du 23/07/2014, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	24/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP36685	Interdiction d'arrêt cours Eugénie, côté Ouest, du cours Docteur Long jusqu'au n°8 Lyon 3 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits cours Eugénie (3), côté Ouest, du cours Docteur Long (3) jusqu'au n°8. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	24/10/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
<p>Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007 - Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.</p> <p>Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.</p> <p><i>Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.</i></p> <p><i>Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.</i></p>					

Police du stationnement - Police du stationnement - Arrêté temporaire n° M 2019 C 12527 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la société Technipark sur le territoire de la Ville de Lyon.
(Direction de la régulation urbaine- Service occupation temporaire de l'espace public)

Le Maire de Lyon,
Le Président de la Métropole de Lyon,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :
- l'article L 3642-2 ;
- les articles L 2213-2-2°, L 2213-2-3°, L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;
- les articles L 2213-1, L 2213-2-1°, L 2213-3-2°, L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;
Vu le règlement général de la circulation du 06 janvier 1999 modifié ;
Vu l'arrêté du Maire n° 2018 C 14999 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;
Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;
Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3ème Adjoint au Maire de Lyon ;
Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;
Vu la demande de la société Technipark ;
Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre des interventions urgentes, de maintenance ou de courte durée sur les horodateurs, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de la société Technipark sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 28 octobre 2019 jusqu'au 31 janvier 2020, de 6 heures à 22 heures, les véhicules d'intervention de la société Technipark sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour effectuer des interventions urgentes, de maintenance ou de courte durée sur les horodateurs.

Le demandeur devra respecter les horaires des chantiers prescrits par l'arrêté municipal n° 2018 C 14999, article 3.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 2. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 24 heures devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 3. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 5. Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée.

Art. 6. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 7. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, l'intervenant devra mettre en place des panneaux du type B15 et C18 pour matérialiser une circulation alternée avec priorité à la voie non entravée ou gérer l'alternat à l'aide de personnel équipé de piquets K10.

Art. 8. - La signalisation temporaire sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12445	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression d'un branchement gaz	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	côté impair, sur 30 m au droit du n° 61	A partir du jeudi 24 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019
			le stationnement sera autorisé pour un véhicule de chantier sur le trottoir		trottoir Nord, au droit du n° 61	
12446	Entreprises Aximum - Proximark	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de marquage sur chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Henri Barbusse	sens Ouest/Est, entre la route de Vienne et l'avenue Francis de Pressensé	Le vendredi 25 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la route de Vienne	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP et seront gérés par du personnel de l'entreprise Proximark			
12447	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Mazenod	entre la rue Voltaire et la rue de Créqui	A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 7h30 à 16h30
			l'accès et le stationnement côté Nord devront être maintenus pour les besoins de la salle de spectacle de la Bourse du Travail		entre la rue Voltaire et la rue de Créqui	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Voltaire et la rue de Créqui	
12448	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Henri Pensier	sur 30 m au droit du n° 23	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au mardi 5 novembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des 2 côtés de la chaussée sur 30 m au droit du n° 23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12449	Entreprise Giacopelli Guillaume	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnard	côté pair, sur 10 m au droit du n° 18	A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au dimanche 27 octobre 2019
12450	Entreprise Somelec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage	Rue des Girondins	trottoir Sud, entre l'avenue Leclerc et le n° 4	Le vendredi 25 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre l'avenue Leclerc et le n° 6	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre l'avenue Leclerc et le n° 6	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12451	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Claire	sur 20 m de part et d'autre du n° 32	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12452	Entreprise Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau hydraulique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jules Valensaut	entre le n° 8 et n° 10	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12453	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise de chambre Télécom pour le compte de ERT Technologie - SFR	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Sidoine Apollinaire	sur 15 m au droit du n° 105	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera autorisé pour le véhicule de l'entreprise sur chaussée sans interrompre la circulation			
12454	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Edison	côté pair, entre le n° 4 à la rue Chaponnay	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 13h à 17h
				Rue Chaponnay	côté pair entre le n° 68 à la rue Edison	
12455	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'extension d'une station Vélo'V existante pour le compte de JC Decaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Rollet	sur 50 m de la station Vélo'V existante en direction de l'angle de l'avenue des Frères Lumière	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au mardi 5 novembre 2019, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12456	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement gaz	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins du chantier	Rue Professeur Joseph Nicolas	sur 20 m de part et d'autre du n° 35	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 29 novembre 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
					des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 35	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 29 novembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12457	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage	la circulation des cycles sera interrompue	Avenue Jean Jaurès	sur 15 m au droit du n° 405	Le lundi 28 octobre 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des piétons sera autorisée		côté Sud, sur 15 m au droit du n° 405	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 15 m au droit du n° 405	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, sur 15 m au droit du n° 405	
12458	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un mobilier urbain	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Philippe Fabia	côté impair, entre le n° 79 et n° 77	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
12459	Entreprise L'Esprit du store	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Villette	côté pair, sur 15 m au droit du n° 26	Le lundi 28 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12460	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Franklin	côté impair, entre le n° 11 et n° 29	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 7h30 à 16h30
				Rue Vaubecour	côté impair, au droit du n° 31	
					côté pair, entre le n° 30 et n° 36	
12461	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	l'accès au parking pourra être interrompu en fonction des besoins du chantier	Rue Desaix	accès au parking central situé entre la rue Desaix et la rue Paul Bert	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Sud, entre la rue du Lac et la rue des Cuirassiers (sur parking)	
12462	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite sur trottoir	Avenue Maréchal de Saxe	côté pair, sur 20 m au droit du n° 122	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12463	Entreprises Eiffage Energie - Clemessy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre sur chaussée pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Docteur Gailleton	sens Nord/Sud, bretelle d'accès au cours de Verdun Récamier	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 22h à 5h
12464	Entreprise Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Tupin	entre la rue des 4 chapeaux et la rue Palais Grillet	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au samedi 2 novembre 2019, de 7h30 à 16h30
				Rue Ferrandière		
				Rue des Quatre Chapeaux	entre la rue Tupin et la rue Thomas-sin	
				Rue Palais Grillet		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12465	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera gérée au droit de l'engin de levage	Rue Garibaldi	trottoir Ouest, entre la rue Chevreul et le n° 382	Le mardi 29 octobre 2019, de 9h à 13h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Chevreul et le n° 382	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre la rue Chevreul et le n° 382	Le mardi 29 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12466	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera gérée par l'entreprise Mercier	Rue des Docks	trottoir Ouest, entre le n° 47 et l'angle de la rue de la Navigation	Le mardi 29 octobre 2019
			la grue autoportée et le camion de livraison de l'entreprise Mercier seront autorisés à stationner			
			le stationnement des deux roues sera interdit gênant			
12467	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite par tronçons successifs de trottoirs à l'avancement du chantier	Place César Geoffray	sur les trottoirs situés des deux côtés de la chaussée Ouest	A partir du mardi 22 octobre 2019, 7h, jusqu'au vendredi 22 novembre 2019, 17h
				Rue Chazay	sur les trottoirs situés des deux côtés de la chaussée, entre le n° 44 et la rue Pierre Valdo	
				Rue Georges Martin Witkowski	sur les trottoirs situés des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 2 à 6	
				Place César Geoffray	au droit des n° 2 à 6	
			Rue Chazay	chaussée Ouest		
			Place César Geoffray	entre le n° 44 et la rue Pierre Valdo		
			Place César Geoffray	chaussée Sud		
			Rue Chazay	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 44 et la rue Pierre Valdo		
			Rue Georges Martin Witkowski	des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 2 à 6		
			Place César Geoffray	des deux côtés de la chaussée "Ouest"		
Place César Geoffray	des deux côtés de la chaussée "Sud"					
12468	Entreprise Stal Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Vivier	trottoir Nord, entre le n° 25 et n° 29	A partir du jeudi 24 octobre 2019 jusqu'au jeudi 21 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 25 et n° 29	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12469	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera maintenue le stationnement des véhicules sera interdit gênant hors samedi 26/10/2019 et dimanche 27/10/2019	Rue Jean Sarrazin	côté impair, entre le n° 35 et le n° 37	A partir du jeudi 24 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019
12470	Entreprises Terideal/Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de création d'une fosse d'arbres	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Repos	entre le n° 59 et la rue Sabine et Miron Zlatin	A partir du mercredi 23 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 59 et la rue Sabine et Miron Zlatin	A partir du mercredi 23 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12471	Entreprise Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier pour PEM Perrache	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugas Montbel	côté Nord, entre la sortie du parking Park et la rue Delandine	A partir du jeudi 24 octobre 2019 jusqu'au lundi 30 mars 2020
				Rue Smith	côté impair, sur 15 m en face du n° 12	
12472	Entreprise Cluzel Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	sur 10 m au droit du n° 248	A partir du jeudi 24 octobre 2019 jusqu'au mardi 5 novembre 2019
12473	Entreprise Lyon Génie Civil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réaménagement de voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Chardonnet		A partir du jeudi 24 octobre 2019 jusqu'au lundi 18 novembre 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12474	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai des Célestins	sur 30 m au droit du n° 3	Le lundi 28 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au droit du n° 3 (devant les Hospices Civils de Lyon)	Le lundi 28 octobre 2019, de 7h30 à 18h
12475	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées de canalisations et branchements Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Chemin de Choulans	entre la place Eugène Wernert et l'impasse de Choulans	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la place Eugène Wernert et l'impasse de Choulans	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Eugène Wernert		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12476	Entreprise Thammasack Paysage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage au moyen d'un véhicule nacelle pour le compte de la Métropole	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise exécutant les travaux au droit de l'élagage	Rue des Rivières	entre la rue de Saint-Cyr et le chemin des Rivières	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12477	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Georges Martin Witkowski	dans le carrefour avec la rue Pierre Valdo	A partir du lundi 28 octobre 2019, 7h, jusqu'au mercredi 30 octobre 2019, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 2	
12478	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Victor Augagneur	sur 30 m au droit du n° 10	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 7h30 à 16h30
12479	Entreprise Hexagone Illumination	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place des illuminations des fêtes de fin d'année	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Childebert		A partir du mercredi 23 octobre 2019 jusqu'au mercredi 15 janvier 2020, de 20h à 5h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Dubois		
				Rue Jean de Tournes		
				Rue Paul Chenavard		
				Rue Dubois		
				Rue Jean de Tournes		
				Rue Childebert		
Rue Paul Chenavard						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12480	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Barthélémy Buyer	les deux sens de circulation, entre la rue des Quatre Colonnes et la place de Trion	A partir du lundi 28 octobre 2019, 7h, jusqu'au mercredi 30 octobre 2019, 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 mètres, dans la voie d'accès à la rue Pierre Audry	
			les véhicules auront interdiction de tourner à gauche		les deux sens de circulation, entre la rue des Quatre Colonnes et la place de Trion	
12481	Entreprise Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux du centre commercial de la Part Dieu	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient		A partir du mardi 22 octobre 2019 jusqu'au vendredi 1 novembre 2019, de 21h30 à 5h
				Rue Servient	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la tour du Crédit Lyonnais	
12482	Entreprise Ajm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pré Gaudry	côté impair, sur 15 m au droit du n° 33	A partir du mardi 22 octobre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019
12483	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi	A partir du jeudi 24 octobre 2019 jusqu'au mardi 12 novembre 2019, de 9h à 16h
12484	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Docks	sur 30 m entre le n° 55 et le n° 57	A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 30 m entre le n° 55 et le n° 57 (au droit de ce dernier)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12485	Entreprise Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Boulevard de la Duchère	entre la rue du Château de la Duchère et le boulevard de Balmont	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12486	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Quai de Bondy	sur 7 mètres, sur le trottoir situé au droit du n° 5	A partir du mardi 29 octobre 2019 jusqu'au vendredi 29 novembre 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12487	Entreprise Persyphony	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de l'élagage	Rue Saint-Gervais	côté impair, en face du n° 20	A partir du mardi 29 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		en face du n° 20	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, en face du n° 20	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12488	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une emprise de chantier	la mise en place d'un dépôt des matériaux sera autorisée	Rue du Boeuf	sur 9 m en face du n° 31	A partir du jeudi 24 octobre 2019 jusqu'au samedi 21 décembre 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier et une réduction de chaussée sera autorisée		sur 5 m sur la chaussée située au droit du n° 31	A partir du jeudi 24 octobre 2019 jusqu'au samedi 21 décembre 2019, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 31, sauf du samedi 19h00 au lundi 7h00	
12489	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réaménagement de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Est-Ouest	Rue de Provence	entre la rue Royale et la rue Alsace Lorraine	A partir du jeudi 24 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Nord-Sud	Rue d'Alsace Lorraine	entre la rue de Provence et la rue Eugénie Brazier, les véhicules circulant à contresens devront marquer l'arrêt de sécurité STOP au débouché sur la rue Eugénie Brazier	
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Sud-Nord	Rue Royale	entre la rue Eugénie Brazier et la rue de Provence	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Eugénie Brazier	entre le n° 21 et le n° 5	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le quai André Lassagne et la rue Alsace Lorraine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Royale	des deux côtés de la chaussée entre le n° 21 et le n° 5	
				Rue Eugénie Brazier	entre le quai André Lassagne et la rue Alsace Lorraine	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12490	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dévoiement d'un réseau Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Saint-Cyr	trottoir Ouest, sur 100 m au Nord du n° 53	A partir du jeudi 24 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 100 m au droit du n° 53	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 100 m au Nord du n° 53	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12491	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Ney	partie comprise entre la rue de Sèze et le cours Vitton	Le vendredi 25 octobre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue de Sèze	
12492	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux dans le cadre des travaux d'assainissement de la rue Jolivet	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Raoul Carrié	côté Est, entre le n° 3 et la rue Jolivet	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 20 décembre 2019
12493	Entreprise Harrault Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 102	A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
12494	Entreprise Hydrogéotechnique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques dans le cadre de la création de la ligne de Métro E	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Macchabées	au droit des n° 2 à 8	A partir du samedi 26 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
			la mise en place d'emprise de chantier sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit des n° 2 à 8	
12495	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier PEM Perrache	l'accès sera autorisé	Rue Smith	accès par les bornes escamotables, au droit de la place des Archives	A partir du mercredi 23 octobre 2019 jusqu'au lundi 31 août 2020, de 7h à 18h
12496	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Boulevard de la Croix-Rousse	sur 30 m de part et d'autre de la rue Tabareau	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tabareau	partie comprise entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue Claude Joseph Bonnet	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12496	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Tabareau	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019
				Rue Tabareau	des deux côtés de la chaussée entre la rue Claude Joseph Bonnet et le boulevard de la Croix-Rousse trottoir compris	
12497	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours d'Herbouville	sur 9 m, au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 28 novembre 2019
12498	Entreprise Belmonte Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Tilsitt	sur 10 m au droit du n° 19	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 7h30 à 17h
12499	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Quai de la Pêcherie	au droit de la place d'Albon	Le mercredi 30 octobre 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Saint-Antoine	entre la place d'Albon et la rue Grenette	
				Quai de la Pêcherie	au droit de la place d'Albon	
			Quai Saint-Antoine	entre la place d'Albon et la rue Grenette		
12500	Entreprise Atb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Roger Bréchan	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 17	Le mercredi 30 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue du Dauphiné et la rue Professeur Paul Sisley	
			la circulation des véhicules sera interdite			
12501	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remise à niveau d'un tampon d'assainissement	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens de circulation	Quai du Commerce	sur 20 m de part et d'autre de la rue du Bourget	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12502	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 10 m au droit du n° 81	Le lundi 28 octobre 2019, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12503	Entreprise Energie Plus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Raulin	trottoir Ouest, entre le n° 6 et la rue Chevreul	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au samedi 30 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 6 et la rue Chevreul hors 1 emplacement personnes à mobilité réduite	
12504	Entreprise Chieze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage et le stationnement de véhicules de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean François Raclet	côté pair, sur 20 m au droit du n° 42	Le mercredi 30 octobre 2019, de 7h à 17h
			le stationnement sera autorisé pour un véhicule de chantier sur du stationnement interdit gênant			
12505	Entreprise Bouygues Energies et Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SLP Part-Dieu	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier	Rue des Rancy	côté impair, sur 20 m au droit du n° 1	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au mardi 29 octobre 2019, de 7h à 18h
				Rue Paul Bert	côté pair, sur 20 m au droit du n° 170	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Rancy	côté impair, sur 20 m au droit du n° 1	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au mardi 29 octobre 2019, de 9h à 16h
				Rue Paul Bert	côté pair, sur 20 m au droit du n° 170	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Rancy	côté pair, sur 20 m au droit du n° 146	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au mardi 29 octobre 2019, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue Paul Bert	
12506	Entreprise Ravaltext	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions pour le compte d'Alliade Habitat	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté pair, sur 10 m au droit du n° 24	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 8h à 17h
12507	Entreprise Groupe Progrès Sa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Victoires de l'Innovation 2019	l'accès et le stationnement de 5 véhicules d'exposition seront autorisés	Place Charles de Gaulle		A partir du mardi 12 novembre 2019, 13h, jusqu'au mercredi 13 novembre 2019, 0h
12508	Entreprise Agence Arc Groupe Publicis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération promotionnelle Candia # Je Mange Responsable	des animations seront autorisées	Place Antonin Jutard		Le jeudi 14 novembre 2019, de 8h à 18h
			des installations ainsi que l'accès et le stationnement d'un foodtruck seront autorisés			Le jeudi 14 novembre 2019, de 6h à 20h
12509	Ecole internationale le Petit Monde et l'association Langues et Cultures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la Saint-Martin	un défilé aux lampions sera autorisé sur les trottoirs dans le strict respect du code de la route	Allée Léopold Sédar Senghor		Le vendredi 15 novembre 2019, de 17h45 à 18h15
				Rue Simone de Beauvoir		
				Rue André Bollier		
				Place du Traité de Rome		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12510	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte d'Enedis	la circulation des cycles sera interdite sur la piste cyclable qui leur est réservée	Rue d'Anvers	sur 40 m entre le n° 101 et l'angle avec la rue Chevreul	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au vendredi 15 novembre 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 101	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12511	Entreprise Ceroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue de la République	sur le trottoir situé au droit du n° 6	Le mercredi 30 octobre 2019, de 13h à 17h
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 11,50 m sur le trottoir situé au droit du n° 6	
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 6	
12512	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réaménagement de la place des Terreaux	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Puits Gaillot	entre le quai Jean Moulin et la place des Terreaux	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au mercredi 6 novembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Romarin	entre la rue Puits Gaillot et la rue Sainte-Catherine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Puits Gaillot	sur 30 m à l'Est de la place des Terreaux	
			les véhicules circulant à contre-sens devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur le quai Jean Moulin	
12513	Entreprise Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Juliette Récamier	sur la zone de desserte située au droit du n° 20	Le mercredi 30 octobre 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12514	Entreprise Mobi Designe France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Geneviève	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 63	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au dimanche 10 novembre 2019
12515	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'arbres en urgence	la borne rétractable sera mise en position basse permanente	Rue du Bœuf	au débouché sur la rue Tramassac	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 16h
			la signalisation lumineuse tricolore permanente sera mise au clignotant orange	Montée du Chemin Neuf	dans le carrefour avec la rue de la Bombarde, pour permettre la bonne gestion d'un alternat provisoire	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12516	Entreprises Asten et Seem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie (enrobé)	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tête d'Or	partie comprise entre la rue de Sèze et la rue Tronchet	Le jeudi 24 octobre 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Nord / Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
12517	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Dalkia	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jeanne Hachette	sens Nord/Sud entre l'avenue Félix Faure et la rue Jean Renoir	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du mercredi 23 octobre 2019 jusqu'au dimanche 3 novembre 2019
12518	Entreprise Arbaud Guillaume	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Burdeau	sur le trottoir situé au droit du n° 23, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le vendredi 25 octobre 2019, de 7h à 19h
			la mise en place d'un monte-matériaux sera autorisée		sur le trottoir situé au droit du n° 23	
12519	Entreprise Etaneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	côté pair, entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	Le vendredi 25 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Créqui	le long du bâtiment du Palais de Justice	Le mercredi 23 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue de Bonnel	côté pair, entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin
12520	Entreprise Bouygues Energies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'illuminations	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue Chevreul		A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au dimanche 8 décembre 2019
			la circulation d'un véhicule nacelle sera autorisée de 08h00 à 16h30 et suivant les besoins de l'entreprise et de l'avancée du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12521	Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	des deux côtés, sur la partie comprise entre le boulevard Anatole France et le boulevard des Belges	Le lundi 4 novembre 2019, de 8h à 13h
				Boulevard Anatole France	côté Ouest, le long du square du Capitaine Billon, sur la partie comprise entre le cours Vitton et la rue Tronchet	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12522	Entreprise Constructuel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la suppression de 3 branchements de gaz avant démolition	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Rosière	entre le n° 3 jusqu'à la rue Marius Berliet	A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	côté pair, entre le n° 100 et le n° 106	
12523	Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Lumière 2019	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	côté Sud, sur 60 mètres à l'Ouest de la contre-allée Ouest de la place Ambroise Courtois	A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019
				Rue Professeur Paul Sisley	côté Ouest, sur l'aire de livraison située au Nord de l'avenue des Frères Lumière	
					sur 30 mètres en face du n° 55	
12524	Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Lumière 2019	la circulation des cycles sera interrompue pendant les opérations de manutentions	Place Ambroise Courtois	contre-allée Ouest, sur la piste cyclable dans le sens Nord / Sud	A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019, de 7h à 18h
			un cheminement piéton sera géré par du personnel des services logistiques du demandeur pendant les opérations de manutentions		contre-allée Ouest, trottoir Ouest, sur 40 mètres au Sud du cours Albert Thomas	A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019
12525	Consulat de Chine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place de l'Europe		A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au samedi 26 octobre 2019, de 7h à 19h
12526	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Feuillat	sur 30 m, au droit du n° 61 bis	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12527	Entreprise Technipark	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des interventions urgentes	Voir arrêté n° M 2019 C 12527 publié intégralement dans ce BMO	Dans certaines voies		A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 31 janvier 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12528	Ministère de la défense	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concert à la Bourse du travail	l'accès et le stationnement de 20 véhicules des officiels seront autorisés	Place Guichard		Le jeudi 14 novembre 2019, de 17h à 23h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté Est, sur la partie comprise entre la rue Mazenod et la rue de la Part Dieu	Le jeudi 14 novembre 2019, de 12h à 23h30
				Rue de la Part Dieu	côté Sud, sur la partie comprise entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	Le jeudi 14 novembre 2019, de 17h à 23h30
				Rue Mazenod	côté Nord, sur la partie comprise entre la rue Voltaire et la rue de Créqui	Le jeudi 14 novembre 2019, de 12h à 23h30
				Rue de Créqui	côté Ouest, sur la partie comprise entre la rue Mazenod et la rue de la Part-Dieu	Le jeudi 14 novembre 2019, de 17h à 23h30
				Rue Vendôme	côté Est, sur la partie comprise entre la rue de la Part Dieu et la rue Mazenod	
12529	Entreprise Société d'ophtalmologie Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une réunion à l'Ecole normale supérieure de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Vercors	parking n° 4	Le vendredi 15 novembre 2019, de 7h à 20h
12530	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égavage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Rabelais	entre le cours de la Liberté et le quai Victor Augagneur	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au mardi 29 octobre 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le cours de la Liberté et le quai Victor Augagneur	
12531	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Villette	contre-allée Ouest, des deux côtés de la chaussée, sur les emplacements taxis entre la rue Riboud et la rue d'Aubigny	A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au vendredi 1 novembre 2019
le stationnement des véhicules sera interdit gênant						
12532	Entreprise Soprema	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Jérôme	trottoir Ouest, entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	Le lundi 28 octobre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	
			le tournant à gauche sera interdit	Avenue Berthelot	sur la rue Saint-Jérôme	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12533	Entreprise Société les Sapins des Hauts-Plateaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une vente de sapins	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix-Rousse	contre-allée Ouest, côté Est, sur les 4 premiers emplacements en épi au Nord du boulevard de la Croix-Rousse	A partir du mercredi 27 novembre 2019 jusqu'au mardi 24 décembre 2019, de 7h à 20h
12534	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'entreprise Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Feuillat	sur 20 m au droit du n° 23 bis	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 16h
12535	Entreprise Société Résonance Média	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Course des lumières Lyon 2019	des installations seront autorisées	Place Maréchal Lyautey		A partir du vendredi 15 novembre 2019, 8h, jusqu'au dimanche 17 novembre 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Sud, des deux côtés, entre la rue Molière et la rue Pierre Corneille	A partir du vendredi 15 novembre 2019, 8h, jusqu'au samedi 16 novembre 2019, 23h
			une course à pied, non-chronométrée, dans le strict respect du code de la route, sera autorisée	Quai Claude Bernard	sur la promenade	Le samedi 16 novembre 2019, de 19h à 20h30
				Berge Karen Blixen		
				Quai Général Sarrai	sur la promenade	
				Berge Anna Lindh		Le samedi 16 novembre 2019, de 18h40 à 20h
				Pont Morand		
				Rue de la République		
				Place Louis Pradel		
				Rue Emile Zola		
				Place Bellecour		
				Pont de la Guillotière		
				Quai Général Sarrai		
Quai Docteur Gailleton						
Place des Jacobins						
Rue du Président Edouard Herriot						
Rue Joseph Serlin						
Quai Claude Bernard						
Quai Jean Moulin						
Place de la Comédie						
une marche non-chronométrée, sur les trottoirs, dans le strict respect du code de la route sera autorisée						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet												
12536	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de création de postes de comptage routier sur trottoir et chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Challemel Lacour		A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019												
				Rue Pierre Verger														
				Boulevard Edmond Michelet														
				Boulevard Pinel			entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Chevalier											
				Rue Professeur Beauvisage														
				Rue Simon Fryd														
				Avenue Jean Mermoz			entre le boulevard Michelet et le boulevard Pinel											
			Avenue de Pressensé															
			Rue Henri Barbusse															
			Boulevard Pinel		entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Chevalier													
			Avenue de Pressensé															
			Rue Challemel Lacour															
			Rue Simon Fryd															
			Rue Professeur Beauvisage															
12537	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 48	Les lundi 28 octobre 2019 et mardi 29 octobre 2019, de 7h30 à 16h30												
				Rue de la Charité	côté pair, sur 10 m au droit du n° 54													
				12538	Entreprise Lmb Laranjo Multi-service		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur emplacements réguliers de stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 10 m au droit du n° 63	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 28 novembre 2019							
												12539	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Professeur Joseph Nicolas	sur 30 m au droit du n° 35 et entre le n° 56 et le n° 60	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 29 novembre 2019, de 8h à 17h
															la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
															le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 35 et entre le n° 56 et le n° 60	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12540	Entreprise Bos Giraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès provisoire pour un chantier de construction	la circulation des véhicules pourra être interrompue pour une durée maximum de 2 minutes lors des manœuvres d'un véhicule de livraison, par du personnel de l'entreprise	Avenue de Pressensé	chaussée Nord, sens Est/Ouest, entre le n° 41 et la rue Jean Sarrazin	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 et sera autorisée lors des manœuvres de camions de livraisons et hors passage du tramway T6		chaussée Nord, entre la rue Jean Sarrazin et le n° 41	
			la circulation d'un véhicule poids lourd sera autorisée dans le sens Ouest/Est		chaussée Nord, entre la rue Jean Sarrazin et le n° 41	
12541	Ville de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crépet	côté Nord, sur 20 m à l'intersection avec l'allée Eugénie Niboyet	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 7h à 17h
12542	Entreprise Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rosa Bonheur	côté Sud, sur 40 m entre le n° 2 et le n° 8	Le lundi 28 octobre 2019, de 8h à 14h
12543	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	entre le n° 372 et le n° 382	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 7h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Chevreul	entre le n° 98 et l'angle de la rue Garibaldi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	entre le n° 372 et le n° 382	
				Rue Chevreul	côté pair, entre le n° 372 et le n° 382	
12544	Entreprise Organotech	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée	Place François Bertras	sur le trottoir situé au droit de l'église Saint-Georges	A partir du jeudi 24 octobre 2019 jusqu'au dimanche 24 novembre 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
12545	Entreprise Eiffage Construction Confluences	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Jean Bouin		A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au mercredi 6 novembre 2019, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12546	Entreprise R.F.L	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bellièvre	entre la rue du Doyenné et la rue Marius Gonin	A partir du jeudi 24 octobre 2019 jusqu'au dimanche 24 novembre 2019
			la mise en place de l'emprise de chantier du demandeur sera autorisée		sur la chaussée, entre la rue du Doyenné et la rue Marius Gonin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue du Doyenné et la rue Marius Gonin	
12547	Entreprise Soprema	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage avec une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur Grignard	trottoir Sud, entre le n° 50 et la rue Saint-Jérôme	Le mardi 29 octobre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier		entre la rue Bancel et la rue Saint-Jérôme	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bancel et la rue Saint-Jérôme	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Bancel	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
12548	Entreprise Blanc Daniel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Riboud	côté pair, sur 6 m au droit du n° 2	A partir du mardi 29 octobre 2019 jusqu'au vendredi 29 novembre 2019
12549	Entreprise Colliard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection d'intérieur d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Georges	au droit du chantier lors des opérations de manutentions	A partir du jeudi 24 octobre 2019 jusqu'au dimanche 24 novembre 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 10 m entre la montée des Epies et le n° 46	
12550	Entreprise Bonnéfond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Turbil	côté pair, sur 15 m au droit du n° 26	Le mardi 29 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
12551	Entreprise Excellium Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée	Rue des Chevaucheurs	sur 4 emplacements de stationnement situés au droit du n° 44	A partir du jeudi 24 octobre 2019 jusqu'au dimanche 24 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 44	
12552	Entreprise Sylvadom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'une station taxis provisoire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jaboulay	côté Nord, entre la rue Raulin et le quai Claude Bernard	A partir du mardi 29 octobre 2019 jusqu'au vendredi 29 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf pour les véhicules taxis		côté Sud, entre le quai Claude Bernard et la rue Raulin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant sur la station taxi		côté Nord, entre la rue Raulin et le quai Claude Bernard	
			une dépose minute pour taxi de 6 m sera créée sur l'espace réservé aux services funéraires		en face du n° 2	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12553	Entreprise Bouygues Energie et Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose de motifs d'illumination	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Grande rue de la Croix-Rousse	trottoir Est et Ouest, entre la place Joannès Ambre et la petite place de la Croix-Rousse	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au dimanche 8 décembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place Joannès Ambre et la petite place de la Croix-Rousse, par tronçon de rue compris entre deux carrefours successifs (la circulation des véhicules du Sytral sera maintenue en permanence)	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au dimanche 8 décembre 2019, de 0h à 5h
						A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au dimanche 8 décembre 2019
12554	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite par tronçons successifs de trottoirs à l'avancement du chantier	Rue Chazay	sur les trottoirs situés des deux côtés de la chaussée, entre le n° 44 et la rue Pierre Valdo	A partir du jeudi 24 octobre 2019, 7h, jusqu'au vendredi 22 novembre 2019, 17h
				Rue Georges Martin Witkowski	sur les trottoirs situés des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 2 à 6	
				Place César Geoffray	sur les trottoirs situés des deux côtés de la chaussée Sud	
					sur les trottoirs situés des deux côtés de la chaussée Ouest	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Georges Martin Witkowski	au droit des n° 2 à 6	
				Place César Geoffray	chaussée Ouest	
				Rue Chazay	entre le n° 44 et la rue Pierre Valdo	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place César Geoffray	chaussée Sud	
				Place César Geoffray	des deux côtés de la chaussée Sud	
				Rue Chazay	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 44 et la rue Pierre Valdo	
				Rue Georges Martin Witkowski	des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 2 à 6	
				Place César Geoffray	des deux côtés de la chaussée Ouest	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12555	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Mazenod	entre la rue Pierre Corneille et la rue Sévigné	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sévigné	des deux côtés, entre la rue Pierre Corneille et la rue Sévigné	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 7h30 à 16h30
12556	Entreprise de Filippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Ouest, sur 20 m au Nord de la rue de Bonnel	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au mardi 29 octobre 2019
12557	Entreprise de Filippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Ouest, sur 30 m au Nord de la rue Servient	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au mardi 29 octobre 2019, de 20h à 6h
						A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au mardi 29 octobre 2019, de 7h à 17h
12558	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Aguesseau	entre la rue Cavenne et la contre-allée Est du quai Claude Bernard	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019
				Place Raspail	entre la contre-allée Est du quai Claude Bernard et la chaussée principale du quai Claude Bernard	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Claude Bernard	chaussée principale, sur 20 m de part et d'autre du débouché Est/Ouest de la place Raspail	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Place Raspail	entre la contre-allée Est du quai Claude Bernard et la chaussée principale du quai Claude Bernard	
Rue d'Aguesseau	entre la rue Cavenne et la contre-allée Est du quai Claude Bernard					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12558	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	côté Est, sur 10 m au Nord de la contre-allée Est du quai Claude Bernard	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019
				Rue d'Aguesseau	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	
				Place Raspail	des deux côtés de la chaussée, entre la contre-allée du quai Claude Bernard et la chaussée principale du quai Claude Bernard	
				Quai Claude Bernard	côté Ouest, sur 20 m au Sud de la place Raspail	
12559	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression d'un branchement Enedis	la circulation des piétons sera maintenue au droit de la fouille par un balisage de chantier	Rue Saint-Michel	trottoir Nord, sur 20 m au droit du n° 24	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m au droit du n° 24	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 24	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12560	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus à contre-sens	Cours Albert Thomas	sens Ouest/Est, entre la rue Professeur Calmette et la place d'Arsonval	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Professeur Calmette et la place d'Arsonval	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 160 et le n° 152	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12561	Entreprise Jean Lefèvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un plateau surélevé	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Lieutenant Colonel Girard	sur 30 m de part et d'autre de la rue Commandant Ayasse	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
				Rue Commandant Ayasse	sur 30 m de part et d'autre de la rue Lieutenant Colonel Girard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lieutenant Colonel Girard	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du Commandant Ayasse	
				Rue Commandant Ayasse	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre rue Lieutenant Colonel Girard	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
12562	Consulat de Turquie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon fonctionnement du Consulat de Turquie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur l'aire de livraison située au droit du n° 87, sauf pour les véhicules identifiés Corps diplomatique	A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019	
12563	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations sur les regards d'assainissement positionnés sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier et de la configuration de la chaussée	Rue Françoise Giroud			
				Rue Denise Jousot			
				Rue Père Louis de Galard			
				Rue Albert Jacquard			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Denise Jousot			
				Rue Françoise Giroud			
				Rue Père Louis de Galard			
				Rue Albert Jacquard			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Françoise Giroud			
				Rue Père Louis de Galard			
				Rue Albert Jacquard			
				Rue Denise Jousot			des deux côtés de la chaussée
	Rue Albert Jacquard	des deux côtés de la chaussée					
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Françoise Giroud						
	Rue Père Louis de Galard						
12564	Entreprise Energie Plus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Raulin		trottoir Ouest, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	Le jeudi 31 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	Le jeudi 31 octobre 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	Le jeudi 31 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
12565	Entreprise Alt'ancre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée	Rue Notre Dame		au droit du n° 6	A partir du samedi 26 octobre 2019 jusqu'au mardi 26 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
12566	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remplacement d'un mât d'éclairage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Bas de Loyasse	entre la montée de l'Observance et la rue Pierre Audry	Le jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 16h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12567	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Germain	entre la rue d'Inkermann et la rue Sainte-Geneviève	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue d'Inkermann et la rue Saint-Geneviève	
12568	Ville de Lyon - Direction de la Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de la chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Serpollières	entre la rue Levigne et la rue Emile Combe	Le jeudi 31 octobre 2019, de 6h à 12h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Levigne et la rue Emile Combe	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Levigne et la rue Jean Sarrazin	
					côté pair, entre la rue Levigne et la rue Emile Combe	
					côté pair, entre la rue Levigne et la rue Jean Sarrazin	
12569	Entreprises Eiffage Route Centre Est et Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de piste cyclable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Vitton	voie Sud, entre la commune de Villeurbanne et l'avenue Thiers	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		piste cyclable Sud, sens Ouest/Est entre l'avenue Thiers et la commune de Villeurbanne	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		voie Sud, entre la commune de Villeurbanne et l'avenue Thiers	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 7h30 à 17h
12570	Entreprise Bouygues Energie et Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de guirlandes lumineuse à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Garibaldi	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 45	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 7h à 18h
				Rue Tête d'Or	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Crillon et la rue de Sèze	
				Rue Tronchet	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 72	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12571	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue de Cuire	entre le n° 71 et n° 73	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de l'immeuble en construction situé au n° 73	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019
12572	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 10	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019, de 8h à 17h
12573	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la CNR	la circulation des piétons sera gérée par un balisage et du personnel de l'entreprise au droit du chantier	Avenue Tony Garnier	trottoir Ouest, entre la rue de Dôle et le boulevard Jules Carteret	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Ouest, sens Nord/Sud entre la rue Dole et le boulevard Jules Carteret	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud entre la rue Dole et le boulevard Jules Carteret	
12574	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de galeries souterraines	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Montée Saint-Barthélémy	sur 20 m, au droit de la grille d'accès à une galerie souterraine située en face des n° 47 à 49	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12575	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans des chambres télécoms	la circulation des 2 roues sera interrompue et les usagers empruntant la bande cyclable devront mettre le pied à terre le long des chambres télécoms	Rue de la Grange	entre le n° 46 et l'angle de la rue Louis Loucheur	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12576	Entreprise Jean Faure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Magneval	sur 7 m, au droit du n° 8	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 28 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, au droit du n° 8	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12577	Entreprise Parutto	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la manœuvre d'un camion de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Benoît Bernard	sur 25 m au droit du n° 17	A partir du mardi 29 octobre 2019 jusqu'au lundi 30 mars 2020, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 25 m au droit du n° 17	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12578	Entreprise Les Jardins de Gally Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage à l'aide d'une nacelle	la circulation des cycles sera interrompue	Rue Michel Félizat	entre le n° 11 et n° 13	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 11 et n° 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12579	Entreprise Travaux et Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de la Baleine	au droit de la benne	Le lundi 28 octobre 2019, de 7h à 19h
			la mise en place d'une benne sera autorisée			
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
12580	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au mercredi 13 novembre 2019
12581	Entreprise Estèves Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Albert Thomas	sur 15 m au droit du n° 41	Le jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
12582	Entreprise Ett	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Philip	sur 15 m, au droit du n° 246	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au mercredi 13 novembre 2019
le stationnement des véhicules sera interdit gênant						
12583	Entreprise Cotel Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Dugas Montbel	trottoir Nord entre le cours Charlemagne et la rue Gilbert	Le mercredi 30 octobre 2019, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le cours Charlemagne et la rue Gilbert	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la chaussée			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12584	Entreprise Foselev Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Cours Albert Thomas	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 75, pendant le survol des charges	Le mercredi 30 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 75	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 30 m au droit du n° 75	Le mercredi 30 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12585	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 29	Le jeudi 31 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 29	Le jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Vendôme	Le jeudi 31 octobre 2019
12586	Entreprise Eric Haflliger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard des Belges	sous le bras de levage, au droit de l'immeuble situé au n° 1	Le mercredi 30 octobre 2019, de 7h à 14h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur le trottoir situé au droit de l'immeuble situé au n° 1	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté place Général Leclerc, au droit de l'immeuble situé au n° 1	
12587	Entreprise Ac Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'un vitrage à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Félix Faure	sur 20 m au droit du n° 129	Le jeudi 31 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12588	Entreprise Ac Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Félix Faure	côté impair, sur 15 m au droit du n° 129	Le jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12589	Entreprise Thabuis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Rue Dugas Montbel	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 7	Le mercredi 30 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 7	
12590	Entreprise Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux du centre commercial de la Part Dieu	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la tour du Crédit Lyonnais	A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au vendredi 1 novembre 2019, de 0h30 à 5h
				Rue Servient		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12591	Entreprise Sas Pèrenon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Commandant Faurax	trottoir impair Nord entre la rue de Créqui et le n° 23	Le jeudi 31 octobre 2019, de 8h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la rue Duguesclin	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	Le jeudi 31 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre la rue de Créqui et le n° 23	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue de Créqui	
12592	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vendôme	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 34	Le mercredi 30 octobre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Commandant Fuzier	entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal de Saxe	Le mercredi 30 octobre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté pair, sur 30 m au droit du n° 34	Le mercredi 30 octobre 2019, de 7h à 17h
12593	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des cycles sera interdite	Rue Professeur Paul Sisley	dans la bande cyclable à contre sens	Le jeudi 31 octobre 2019
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 5	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue du Dauphiné et le n° 7	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir		trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 17 et la rue du Dauphiné	
12594	Entreprise Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Rambaud	au droit de la rue Bichat	A partir du jeudi 31 octobre 2019 jusqu'au samedi 9 novembre 2019, de 9h à 16h
				Rue Bichat	au droit du quai Rambaud	
12595	Entreprise 2 Tczinc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bon Pasteur	sur 3 mètres sur le trottoir situé au droit du n° 4, le cheminement des piétons sera maintenu sur les emplacements de stationnement	A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au lundi 4 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 mètres, au droit du n° 4	
12596	Entreprise Techni Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 50	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au mercredi 13 novembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12597	Entreprise Alloin Concept Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	sur 10 m sur la zone de desserte située au droit du n° 8 sur la zone de desserte située au droit du n° 8	A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au samedi 2 novembre 2019
12598	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue du Bât d'Argent	sur 5 m au droit du n° 5 sur la chaussée située au droit du n° 5	A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au dimanche 3 novembre 2019
12599	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Richard	côté pair entre la rue Julie et la place de la Reconnaissance	Les mercredi 30 octobre 2019 et jeudi 31 octobre 2019, de 7h30 à 17h
12600	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bertone	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 3	A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au lundi 4 novembre 2019
12601	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ornano	sur 10 m, au droit du n° 24 au droit du n° 24	A partir du vendredi 25 octobre 2019 jusqu'au mercredi 6 novembre 2019
12602	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable en fonction de l'avancement du chantier la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	sens Nord/Sud, entre les n° 166 et 172 sur 15 mètres, au droit des n° 166 et 172 côté pair, sur 15 mètres au droit des n° 166 et 172	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 15 novembre 2019
12603	Entreprise Btp Martinez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux sur les emplacements réguliers de stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général de Miribel	côté impair, sur 10 mètres entre le n° 5 et le n° 7	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au dimanche 3 novembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12604	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une sapine d'échafaudage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Mottet de Gérando	sur 3 mètres sur le trottoir situé au droit du n° 12, le cheminement des piétons sera matérialisé et protégé sur la chaussée, la mise en place d'une sapine d'échafaudage sera autorisée	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au lundi 11 novembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 3 mètres au droit du n° 12, et dévoyée sur les emplacements de stationnement	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 mètres, en face du n° 12	
12605	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage d'une ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Meissonier	sur un emplacement en talon situé au droit du n° 1	Le lundi 28 octobre 2019, de 14h à 18h30
12606	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Hippolyte Flandrin	sur 3 mètres sur le trottoir situé au droit du n° 18, un cheminement des piétons sera matérialisé et protégé sur les emplacements de stationnement, la mise en place d'une sapine d'échafaudage sera autorisée	A partir du mardi 29 octobre 2019 jusqu'au vendredi 29 novembre 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 10 mètres, au droit du n° 18	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12607	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée	Rue Paul Chenavard	sur 5 mètres, sur la zone de desserte située au droit du n° 23	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au samedi 30 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12608	Entreprise John Mintz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Michel Felizat	côté pair, sur 10 mètres au droit du n° 164	Le mardi 29 octobre 2019, de 7h à 19h
12609	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Quai Rambaud	au droit de la rue Bichat	Les mercredi 30 octobre 2019 et jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12610	Entreprise de production Butternut Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage d'un court-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Eusèbe	côté Est, sur la partie comprise entre le n° 14 et le n° 18	A partir du mercredi 30 octobre 2019, 14h, jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, 1h
				Boulevard Anatole France	côté Ouest, 20 mètres sur la partie comprise entre le n° 16 et le n° 18	A partir du mardi 29 octobre 2019, 18h30, jusqu'au mercredi 30 octobre 2019, 1h
				Rue de Créqui	côté Est, sur la partie comprise entre la rue Mazenod et la rue de la Part-Dieu	A partir du mercredi 30 octobre 2019, 14h, jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, 1h
				Rue Duguesclin	au droit du n° 221	Le lundi 28 octobre 2019, de 9h à 21h
				Rue Pierre Corneille	côté Est, sur la partie comprise entre la rue Chaponnay et la place Djebrail Bahadourian	A partir du mardi 29 octobre 2019, 12h, jusqu'au mercredi 30 octobre 2019, 1h
				Rue Crillon	côté Sud, sur la partie comprise entre le n° 102 et le n° 104	A partir du mardi 29 octobre 2019, 18h30, jusqu'au mercredi 30 octobre 2019, 1h
12611	Entreprise Cgf Net	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Zola	côté impair, sur 10 mètres au droit du n° 5	Le jeudi 31 octobre 2019
12612	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de mâts d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Tissot	entre le n° 28 et la rue Marietton	A partir du jeudi 31 octobre 2019 jusqu'au lundi 4 novembre 2019, de 7h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
12613	Métropole de Lyon - Direction de la voirie et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite par tronçons successifs de trottoirs à l'avancement du chantier	Place César Geoffray	sur les trottoirs situés des deux côtés de la chaussée Sud	A partir du vendredi 25 octobre 2019, 7h, jusqu'au vendredi 22 novembre 2019, 17h	
					sur les trottoirs situés des deux côtés de la chaussée Ouest		
				Rue Georges Martin Witkowski	sur les trottoirs situés des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 2 à 6		
					Rue Chazay		sur les trottoirs situés des deux côtés de la chaussée, entre le n° 44 et la rue Pierre Valdo
				la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			Rue Georges Martin Witkowski
					Place César Geoffray		chaussée Ouest
			Rue Chazay		entre le n° 44 et la rue Pierre Valdo		
			Place César Geoffray		chaussée Sud		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Chazay	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 44 et la rue Pierre Valdo		
					Rue Georges Martin Witkowski		des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 2 à 6
				Place César Geoffray	des deux côtés de la chaussée Sud		
					des deux côtés de la chaussée Ouest		
12614	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Orange	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Boulevard de la Croix Rousse	sur le trottoir situé au droit des n° 40 et 42	Les lundi 28 octobre 2019 et lundi 4 novembre 2019, de 7h à 17h	
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés				
12615	Entreprise Mddd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de désamiantage en urgence	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jacques Louis Hénon	trottoir impair, entre le n° 9 et la Grande rue de la Croix Rousse	A partir du lundi 28 octobre 2019, 7h, jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, 17h	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11		dans le carrefour avec la Grande rue de la Croix Rousse, la signalisation lumineuse permanente sera mise au clignotant orange pour permettre une bonne gestion de l'alternat		
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n° 3	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Grande Rue de la Croix Rousse		sur la zone de desserte située en face des n° 67 à 69

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12616	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Joliot Curie	sur 10 mètres au droit du n° 17	Les lundi 28 octobre 2019 et mardi 29 octobre 2019, de 9h à 15h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 10 mètres, sur la chaussée située au droit du n° 17	
12617	Entreprise Reed	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Thiers	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 170	Le lundi 28 octobre 2019, de 8h à 17h
12618	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bossuet	trottoir (Sud), entre la rue Waldeck Rousseau et le boulevard des Brotteaux	Le lundi 4 novembre 2019, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Waldeck Rousseau et le boulevard des Brotteaux	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Waldeck Rousseau et le boulevard des Brotteaux	Le lundi 4 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12619	Entreprise de production Butternut Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage d'un court-métrage	la circulation pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Rue Saint Michel	entre la rue de la Madeleine et la rue Creuzet	Le jeudi 31 octobre 2019, de 12h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	sur 20 mètres au droit de la partie comprise entre le n° 80 et le n° 82	A partir du vendredi 1 novembre 2019, 13h, jusqu'au samedi 2 novembre 2019, 0h
				Rue Duguesclin	au droit du n° 221	
				Rue Elie Rochette	côté pair, sur la partie comprise entre la rue Père Chevrier et le n° 28	
				Rue Saint Michel	sur la partie comprise entre la rue Creuzet et le n° 55 à l'exception des emplacements réservés aux livraisons et aux personnes à mobilité réduite	A partir du jeudi 31 octobre 2019, 12h, jusqu'au vendredi 1 novembre 2019, 0h
				Rue Creuzet	sur 10 mètres en face du n° 9	
				Rue Marc Bloch	sur 20 mètres au droit du n° 3	Le samedi 2 novembre 2019, de 11h à 23h
					sur 20 mètres au droit du n° 4	A partir du jeudi 31 octobre 2019, 12h, jusqu'au vendredi 1 novembre 2019, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12619	Entreprise de production Butternut Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage d'un court-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marc Bloch	sur 20 mètres au droit du n° 4	Le samedi 2 novembre 2019, de 11h à 23h
				Quai Saint Antoine	côté Ouest, sur la partie comprise entre le n° 36 et le n° 37	A partir du vendredi 1 novembre 2019, 15h, jusqu'au samedi 2 novembre 2019, 0h
12620	Entreprise Seralu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier mobile	la circulation des piétons sera interdite au droit de l'emprise chantier	Rue Jean Bouin	trottoir Ouest, sur 100 m au Sud de l'avenue Tony Garnier	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 28 novembre 2019, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 100 m au Sud de l'avenue Tony Garnier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest, sur 250 m au Sud de l'avenue Tony Garnier	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 28 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 250 m au Sud de l'avenue Tony Garnier	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 28 novembre 2019, de 7h à 18h
			un cheminement piétons sécurisé sera balisé sur la chaussée au droit de l'emprise chantier			
12621	Entreprise John Mintz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté pair, sur 10 mètres au droit du n° 176	Le mercredi 30 octobre 2019
12622	Association Lyon Ultra Run	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lut By Night	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Antiquaille	sur le parking situé devant le théâtre Romain au droit du n° 6	A partir du jeudi 31 octobre 2019, 7h, jusqu'au dimanche 3 novembre 2019, 1h
12623	Entreprise Transport Feydel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ferrandière	trottoir pair, sur 20 mètres au droit du n° 34	Le jeudi 31 octobre 2019, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 mètres au droit du n° 34	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 mètres au droit du n° 34	
12624	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Archers	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
12625	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Paul Bert	entre la rue Saint Eusèbe et la rue Meynis	Les mercredi 30 octobre 2019 et jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12626	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Pierre Valdo	au carrefour avec la rue Chazay, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 4 novembre 2019, 7h, jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 44 et la rue Pierre Valdo	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Chazay	dans le sens Sud-Nord, entre la rue Henriette et la rue Georges Martin Witkowski, le demandeur devra informer les riverains préalablement	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 44 et la rue Pierre Valdo	
12627	Entreprise Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le compte d'Orange	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Route de Vienne	côté pair, entre le n° 160 et l'angle de la rue Général Gouraud	A partir du mardi 29 octobre 2019 jusqu'au mardi 5 novembre 2019, de 8h à 17h
				Rue Général Gouraud	côté impair, entre le n° 17 et l'angle de la route de Vienne	
12628	Entreprise Egba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	côté Sud, sur 10 m au droit du n° 43	Le mardi 29 octobre 2019
12629	Entreprise Afonso Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ligne électrique pour bungalows	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise exécutant les travaux durant les opérations techniques	Rue Saint Jérôme		A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au jeudi 30 avril 2020
				Rue Père Chevrier		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Jérôme	côté pair, entre le n° 22 jusqu'à l'angle de la rue Père Chevrier	
12630	Fondation pour l'Université de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des journées de l'Economie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	chaussée Ouest sur 30 mètres au droit de la partie comprise entre le passage Ménes-trier et le n° 13	A partir du mardi 5 novembre 2019 jusqu'au jeudi 7 novembre 2019, de 11h30 à 14h
12631	Entreprise de construction Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès poids lourd à l'intérieur d'une enceinte privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 49	A partir du jeudi 31 octobre 2019 jusqu'au lundi 25 novembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12632	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage	Rue des Girondins	trottoir Sud, entre l'avenue Leclerc et le n° 4	Le jeudi 31 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre l'avenue Leclerc et le n° 6	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre l'avenue Leclerc et le n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12633	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement gaz - GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bourgogne	entre le n° 51 et le n° 59	A partir du samedi 2 novembre 2019 jusqu'au samedi 7 décembre 2019, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 51 et le n° 59	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12634	Ville de Lyon - Service des salles municipales	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement de semi-remorques, le tour bus et véhicules pour la salle de spectacle de la Bourse du Travail	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté Ouest, entre la rue Mazenod et la rue de la Part Dieu côté Est, entre la rue Mazenod et la rue de la Part Dieu	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
12635	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Tony Garnier	entre la rue Marcel Mérieux et la rue du Vercors	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Place Docteurs Charles et Christophe Mérieux	entre l'avenue Tony Garnier et l'avenue Debourg	
				Rue Claude Veyron		
				Avenue Tony Garnier	entre la rue Marcel Mérieux et la rue du Vercors	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Docteurs Charles et Christophe Mérieux	entre l'avenue Tony Garnier et l'avenue Debourg	
				Rue Claude Veyron		
Avenue Tony Garnier	entre la rue Marcel Mérieux et la rue du Vercors					
				Place Docteurs Charles et Christophe Mérieux	chaussée Est, entre l'avenue Tony Garnier et l'avenue Debourg	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019
			Rue Claude Veyron	des deux côtés de la chaussée		
			Avenue Tony Garnier	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marcel Mérieux et la rue du Vercors		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12636	Entreprise Seem Martel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau pluviale pour le compte de la SERL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Félix Brun	entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet	
12637	Entreprise La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	l'accès et le stationnement des véhicules des spectateurs seront autorisés	Place du Onze Novembre 1918		Les samedi 23 novembre 2019 et mardi 26 novembre 2019, de 18h45 à 1h
						Les mercredi 6 novembre 2019 et mercredi 13 novembre 2019, de 18h15 à 1h
						Les mardi 5 novembre 2019 et jeudi 7 novembre 2019, de 18h45 à 1h
						Les mardi 19 novembre 2019 et jeudi 21 novembre 2019, de 18h45 à 1h
						A partir du mercredi 20 novembre 2019, 18h15, jusqu'au jeudi 21 novembre 2019, 1h
						Les vendredi 8 novembre 2019 et samedi 9 novembre 2019, de 18h45 à 1h
						Le dimanche 10 novembre 2019, de 16h à 20h
	entre la rue André Philip et la rue Clos Suiphon	Les mardi 12 novembre 2019 et jeudi 14 novembre 2019, de 18h45 à 1h				
12638	Entreprises Tecmobat Rhône Alpes et Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur emplacements réguliers de stationnement et mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté pair, sur 10 m au droit du n° 50	A partir du jeudi 31 octobre 2019 jusqu'au samedi 30 novembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12639	Entreprise Bâati Pierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur emplacements réguliers de stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maryse Bastié	côté impair, sur 23 m au droit du n° 47	A partir du jeudi 31 octobre 2019 jusqu'au jeudi 21 novembre 2019
12640	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Général Frère	trottoir Sud, entre le n° 154 bis et n° 156	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au jeudi 7 novembre 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue en fonction de l'avancée du chantier sur la bande cyclable		sens Ouest/Est, entre le n° 154 bis et n° 156	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, entre le n° 154 Bis et n° 156	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 154 bis et n° 156	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au jeudi 7 novembre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12641	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, sur 10 m au droit du n° 76 (sur la desserte livraison)	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au lundi 18 novembre 2019
12642	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	côté pair, sur 10 m au droit du n° 288	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au mercredi 4 décembre 2019
12643	Entreprises Tarvel/Terre Idéal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Villeroy	côté square, entre la rue Duguesclin et la rue d'Arménie	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019, de 7h à 17h
				Avenue Esquirol	des deux côtés, entre le boulevard Pinel et la rue Viala	
				Rue d'Arménie	côté square, entre la rue Villeroy et la rue Duguesclin	
				Rue Duguesclin	côté square, entre la rue Villeroy et la rue d'Arménie	
			entre la rue Villeroy et la rue d'Arménie			
la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue d'Arménie	entre la rue Villeroy et la rue Duguesclin				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12643	Entreprises Tarvel/Terre Idéal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Villeroy	entre la rue Duguesclin et la rue d'Arménie	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019, de 7h à 17h
				Avenue Esquirol	entre le boulevard Pinel et la rue Viala	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Duguesclin	côté square, entre la rue Villeroy et la rue d'Arménie	
				Rue d'Arménie	côté square, entre la rue Villeroy et la rue Duguesclin	
				Rue Villeroy	côté square, entre la rue Duguesclin et la rue d'Arménie	
Avenue Esquirol	des deux côtés, entre le boulevard Pinel et la rue Viala					
12644	Entreprise Capitaot Père et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Bonnaud	sur 20 m, au droit du n° 29	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 29	
12645	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Camille	entre le n° 23 et la rue Julien	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 23 et la rue Julien	
12646	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Mazenod	entre la rue Duguesclin et la rue Voltaire	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue Duguesclin et la rue Voltaire	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12647	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Mazenod	entre la rue Clos Suiphon et la rue Duguesclin	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 18 novembre 2019 jusqu'au vendredi 6 décembre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Clos Suiphon et la rue Duguesclin	
12648	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Mazenod	des deux côtés, entre la rue André Philip et la rue Clos Suiphon	A partir du lundi 2 décembre 2019 jusqu'au vendredi 20 décembre 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue André Philip et la rue Clos Suiphon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue André Philip et la rue Clos Suiphon	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12649	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Mazenod	des deux côtés, entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	A partir du lundi 9 décembre 2019 jusqu'au vendredi 20 décembre 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	
12650	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'installation de lignes aériennes dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier et de la configuration de la voirie	Avenue de Pressensé	sens Est/Ouest	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au mardi 26 novembre 2019, de 9h à 16h30
				Boulevard Edmond Michelet		
				Rue Henri Barbusse		
				Rue Professeur Beauvisage		
				Rue Pierre Verger		
				Rue Simon Fryd		
				Rue Challemeil Lacour		
			Boulevard Pinel	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Bellevue		
			Avenue Jean Mermoz	entre le boulevard Edmond Michelet et le boulevard Pinel		
			Rue Pierre Verger			
			Boulevard Pinel	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Bellevue		
			Rue Henri Barbusse			
			Rue Professeur Beauvisage			
			Rue Challemeil Lacour			
			Boulevard Edmond Michelet			
			Avenue Jean Mermoz	entre le boulevard Edmond Michelet et le boulevard Pinel		
			Avenue de Pressensé	sens Est/Ouest		
Rue Simon Fryd						
Rue Henri Barbusse						
Rue Challemeil Lacour						
Boulevard Pinel	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Bellevue					
Boulevard Edmond Michelet						
Rue Professeur Beauvisage						
Avenue Jean Mermoz	entre le boulevard Edmond Michelet et le boulevard Pinel					
		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12650	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'installation de lignes aériennes dans le cadre des travaux du Tramway T6	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue de Pressensé	sens Est/Ouest	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au mardi 26 novembre 2019, de 9h à 16h30
				Rue Simon Fryd		
				Rue Pierre Verger		
12651	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'installation de lignes aériennes dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier et de la configuration de la voirie	Avenue de Pressensé	sens Est/Ouest	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019, de 9h à 16h30
				Boulevard Edmond Michelet		
				Avenue Jean Mermoz	entre le boulevard Edmond Michelet et le boulevard Pinel	
				Boulevard Pinel	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Bellevue	
				Rue Challemeil Lacour		
				Rue Simon Fryd		
				Rue Pierre Verger		
				Rue Professeur Beauvisage		
				Rue Henri Barbusse		
				Rue Professeur Beauvisage		
			Boulevard Edmond Michelet			
			Boulevard Pinel	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Bellevue		
			Rue Simon Fryd			
			Rue Challemeil Lacour			
			Rue Pierre Verger			
			Avenue Jean Mermoz	entre le boulevard Edmond Michelet et le boulevard Pinel		
			Avenue de Pressensé	sens Est/Ouest		
			Rue Henri Barbusse			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Edmond Michelet		
				Rue Henri Barbusse		
Rue Pierre Verger						
Rue Professeur Beauvisage						
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Jean Mermoz	entre le boulevard Edmond Michelet et le boulevard Pinel				
	Boulevard Pinel	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Bellevue				
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue de Pressensé	sens Est/Ouest				
	Rue Challemeil Lacour					
	Rue Simon Fryd					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12652	Entreprise Ecole Arfis / Madame Pauline Arnoux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage publicitaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lortet	sur 20 mètres au droit du n° 13	A partir du mardi 12 novembre 2019, 18h, jusqu'au mercredi 13 novembre 2019, 13h
					sur 15 mètres au droit du n° 5	
					sur 20 mètres au droit du n° 13	A partir du lundi 11 novembre 2019, 18h, jusqu'au mardi 12 novembre 2019, 13h
					sur 15 mètres au droit du n° 5	
12653	Association Les Subsistances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement aux Subsistances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Vincent	sur 30 mètres au droit du n° 8 bis	Le jeudi 21 novembre 2019, de 8h à 21h
12654	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Maryse Bastié	côté impair, sur 30 m au droit du n° 87	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 15 novembre 2019
				Rue Frida Kahlo	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Colette	
				Rue Challemel Lacour	côté pair, sur 20 m au droit des n° 54 et n° 224	
12655	Entreprise Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	l'accès et le stationnement des véhicules des spectateurs seront autorisés	Place du Onze Novembre 1918		Les dimanche 24 novembre 2019 et mercredi 27 novembre 2019, de 14h à 1h
						Les jeudi 28 novembre 2019 et vendredi 29 novembre 2019, de 18h45 à 1h
						A partir du samedi 30 novembre 2019, 14h, jusqu'au dimanche 1 décembre 2019, 1h
12656	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Montagny	entre la rue des Jasmins et le n° 135	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 15 novembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12657	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Montagny	entre la rue des Jasmins et la route de Vienne	Les lundi 4 novembre 2019 et vendredi 8 novembre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès véhicules de secours et de propreté			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
12658	Entreprise Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	côté Sud, sur 20 mètres sur la partie comprise entre le n° 8 et le n° 12	A partir du mercredi 13 novembre 2019, 7h, jusqu'au vendredi 15 novembre 2019, 0h
12659	Entreprise Estrat Bonche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Chevreul	trottoir Sud, sur 15 m à l'Est du quai Claude Bernard	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au mercredi 4 décembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		contre-allée Sud, sur 50 m à l'Est du quai Claude Bernard	
12660	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Stéphane Coignet	entre l'avenue Viviani et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Philippe Fabia et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 18h à 8h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Viviani et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur l'avenue Viviani	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 8h à 18h
	au débouché sur la rue Philippe Fabia					
12661	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage	Avenue Paul Santy	trottoir Nord, entre le n° 47 et n° 45	Le lundi 4 novembre 2019, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus		chaussée Nord, sens Est/Ouest, entre le n° 47 et n° 45	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 47 et n° 45	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12662	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déviation provisoire dans le cadre d'un chantier d'assainissement	la circulation des véhicules sera autorisée	Quai Claude Bernard	contre-allée Est, sens Nord/Sud, entre la rue d'Aguesseau et la rue Montesquieu	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		contre-allée Est, sens Sud/Nord, entre la rue Montesquieu et la rue d'Aguesseau	Le lundi 4 novembre 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée Est, côté Est, entre la rue Montesquieu et la rue d'Aguesseau	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		sens Nord/Sud, au débouché sur la rue Montesquieu	
12663	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus à contre sens	Cours Albert Thomas	sens Ouest/Est, entre la rue Professeur Calmette et la place d'Arsonval	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au mardi 5 novembre 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Professeur Calmette et la place d'Arsonval	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au mardi 5 novembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 160 et le n° 152	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12664	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Beauvisage	entre le n° 107 et le n° 121 au droit du chantier situé au n° 113	Le lundi 4 novembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 107 et le n° 121 au droit du chantier situé au n° 113	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12665	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Rhône	trottoir Est, entre le n° 7 et la rue Commandant Ayasse	Le lundi 4 novembre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 7 et la rue Commandant Ayasse	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 7 et la rue Commandant Ayasse	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12666	Entreprise Colas Rail	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions sur les lignes aériennes du tramway	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et de la configuration de la chaussée	Avenue Berthelot	entre le boulevard des Tchécoslovaques et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 6 décembre 2019, de 0h à 4h
				Boulevard Jean XXIII	entre l'avenue Jean Mermoz et la place d'Arsonval	
				Rue de Marseille	entre le cours Gambetta et la rue de l'Université	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et de la configuration de la chaussée	Rue de l'Université	entre la rue de Marseille et le quai Claude Bernard	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 6 décembre 2019, de 0h à 4h
				Quai Claude Bernard	entre la rue de l'Université et l'avenue Berthelot	
				Avenue Berthelot	entre le pont Gallieni et le boulevard des Tchécoslovaques	
				Avenue Debourg	entre l'avenue Tony Garnier et la rue Georges Gouy	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Rockefeller	entre la place d'Arsonval et le boulevard Pinel	
				Avenue Debourg	entre l'avenue Tony Garnier et la rue Georges Gouy	
				Avenue Berthelot	entre le pont Gallieni et le boulevard des Tchécoslovaques	
				Quai Claude Bernard	entre la rue de l'Université et l'avenue Berthelot	
				Rue de l'Université	entre la rue de Marseille et le quai Claude Bernard	
				Rue de Marseille	entre le cours Gambetta et la rue de l'Université	
				Avenue Berthelot	entre le boulevard des Tchécoslovaques et l'avenue Paul Santy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Jean XXIII	entre l'avenue Jean Mermoz et la place d'Arsonval	
Avenue Berthelot	entre le boulevard des Tchécoslovaques et l'avenue Paul Santy entre le pont Gallieni et le boulevard des Tchécoslovaques					
Quai Claude Bernard	entre la rue de l'Université et l'avenue Berthelot					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12666	Entreprise Colas Rail	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions sur les lignes aériennes du Tramway	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Marseille	entre le cours Gambetta et la rue de l'Université	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 6 décembre 2019, de 0h à 4h
				Boulevard Jean XXIII	entre l'avenue Jean Mermoz et la place d'Arsonval	
				Avenue Rockefeller	entre la place d'Arsonval et le boulevard Pinel	
				Rue de l'Université	entre la rue de Marseille et le quai Claude Bernard	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Debourg	entre l'avenue Tony Garnier et la rue Georges Gouy	
12667	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 168	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au mardi 5 novembre 2019
12668	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des piétons sera gérée et balisée en permanence au droit de la fouille	Rue Professeur Ranvier	trottoir Est, entre le n° 65 et le n° 67	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 15 novembre 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 65 et le n° 67	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 65 et le n° 67	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12669	Entreprise La Grande droguerie Lyonnaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	l'installation d'une structure en bois sera autorisée sur le trottoir	Rue Vendôme	au droit du n° 37	A partir du samedi 16 novembre 2019 jusqu'au dimanche 5 janvier 2020
12670	Entreprise Imotep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Rancy	côté impair, sur 10 m au droit du n° 19	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 7h30 à 17h
12671	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Béchevelin	sur 15 m de part et d'autre du n° 105	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 15 novembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 105	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12672	Institut Etudes Economiques et Commerciales du centre d'études européennes Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action de sensibilisation dans le cadre de la Journée internationale des Droits des filles	des animations seront autorisées	Place Sathonay		Le mercredi 20 novembre 2019, de 14h à 18h
			des installations seront autorisées			Le mercredi 20 novembre 2019, de 13h30 à 18h30
12673	Entreprise Leny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue du Président Edouard Herriot	sur 4 m sur la zone de desserte située en face du n° 3	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au jeudi 7 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 5 m sur la zone de desserte située en face du n° 3	
12674	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Eusèbe	sur 40 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au mercredi 13 novembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Paul Bert et l'avenue Félix Faure	Le mardi 12 novembre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 5	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au mercredi 13 novembre 2019
12675	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	sur 5 m, au droit du n° 93	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au mardi 19 novembre 2019
12676	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée	Boulevard Jules Favre	sur 6 m au droit des n° 10 / 12	A partir du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au jeudi 28 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit des n° 10 / 12	
12677	Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de grande ampleur de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Aqueducs	entre la rue Docteur Edmond Locard et la rue de Boyer au droit de la zone d'activité du chantier	Le mercredi 30 octobre 2019, de 6h à 12h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		les deux sens de circulation entre la rue Docteur Edmond Locard et la rue Boyer	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Docteur Edmond Locard et la rue de Boyer	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12678	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Octavio Mey	sur 15 m au droit du n° 2	Le jeudi 31 octobre 2019, de 7h30 à 17h30
12680	Entreprise Tisséo Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	Rue Imbert Colomès	sur le trottoir situé au droit du n° 10, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 20 novembre 2019, de 13h à 17h
			la mise en place d'une nacelle élévatrice de personne sera autorisée		au droit du n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12681	Entreprise Rmf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bonnard	entre l'avenue du Château et la rue Ferdinand Buisson	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
				Rue Viala	entre l'avenue Lacassagne et la rue Ferdinand Buisson	
				Rue Jean Marc Bernard	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue Lacassagne	
				Rue Ferdinand Buisson	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue Lacassagne	
				Cours Eugène	des deux sens, entre l'avenue Lacassagne et la rue Ferdinand Buisson	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bonnard	entre l'avenue du château et la rue Ferdinand Buisson	
				Cours Eugène	des deux sens, entre l'avenue Lacassagne et la rue Ferdinand Buisson	
				Rue Jean Marc Bernard	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue Lacassagne	
				Rue Ferdinand Buisson	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue Lacassagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Viala	entre l'avenue Lacassagne et la rue Ferdinand Buisson	
				Rue Louise	des deux côtés, sur 20 m au Nord de la rue Ferdinand Buisson	
				Cours Eugène	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Ferdinand Buisson	
				Rue Jean Marc Bernard	des deux côtés, sur 20 m au Sud de la rue Ferdinand Buisson	
Rue Bonnard	des deux côtés, sur 20 m au Nord de la rue Ferdinand Buisson					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12681	Entreprise Rmf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Viala	des deux côtés, sur 20 m au Sud de la rue Ferdinand Buisson	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
				Rue Ferdinand Buisson	entre l'avenue Lacassagne et la rue Constant	
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire	Rue Bonnard	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue Lacassagne	
				Rue Jean Marc Bernard	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue Lacassagne	
				Rue Viala	entre l'avenue Lacassagne et la rue Ferdinand Buisson	
				Cours Eugénie	des deux sens, entre l'avenue Lacassagne et la rue Ferdinand Buisson	
12682	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Joseph Gillet	rampe d'accès Nord à la chaussée principale, entre l'avenue de Birmingham et la rue des Entrepôts	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue de Birmingham	sens Est / Ouest, sur 50 m à l'Est de la voie d'accès au quai Joseph Gillet	
12683	Conseil de quartier Ménival-Les Battières-La Plaine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée Beaujolais Nouveau	des animations seront autorisées	Place César Geoffray		Le jeudi 21 novembre 2019, de 19h à 21h
			des installations seront autorisées			Le jeudi 21 novembre 2019, de 18h à 22h
12684	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un nouveau plan de circulation	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Alphonse Rodet	sens Nord/Sud, entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère	A partir du jeudi 31 octobre 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère	
12685	Entreprise Everest Echaudages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur la cathédrale Saint-Jean	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Saint Jean	au droit de la Cathédrale, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 15 novembre 2019, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		pour accéder à la Cathédrale, sauf du samedi 19h00 au lundi 07h00	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12686	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage urbain	la circulation des piétons sera interdite	Rue Soeur Janin	sur le trottoir situé au droit des points lumineux d'éclairage urbain, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 15 novembre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m au droit des points lumineux d'éclairage urbain, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des 2 côtés de la chaussée sur 20 m au droit des points lumineux d'éclairage urbain, sauf le samedi et le dimanche	
12687	Métropole de Lyon et l'entreprise Mddd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remise à niveau de regards	la circulation des véhicules et des piétons sera interdite	Rue Victor Hugo	par secteurs successifs au droit des regards en cours de traitement	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au dimanche 17 novembre 2019, de 19h30 à 3h30
			l'installation d'une unité mobile de décontamination et d'une zone de traitement des MPCA (matériaux et produits contenant de l'amiante) sera autorisée			
12688	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Vauzelles	trottoir pair entre la rue de l'Alma et la rue de Crimée, l'accès des piétons au parc Sutter sera maintenu	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		côté pair entre la rue de l'Alma et la rue de Crimée, trottoir compris	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue de l'Alma et la rue de Crimée	
12689	Entreprise Piantoni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Barodet	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 11	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au mardi 19 novembre 2019
12690	Entreprise Agence Imagine et Sens	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la ligne du tram T6	des prestations artistiques seront autorisées	Rue Professeur Beauvisage	au droit du n° 112	Le jeudi 21 novembre 2019, de 19h à 21h30
				Boulevard des Etats Unis	en face du n° 103	
				Rue Challemel Lacour	au droit du n° 156	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
12691	Association des Jeunes agriculteurs du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation Beaujol'en Scène	des animations seront autorisées	Place Saint Jean			A partir du mercredi 20 novembre 2019, 18h30, jusqu'au jeudi 21 novembre 2019, 0h45	
								Le jeudi 21 novembre 2019, de 16h à 23h
			des installations seront autorisées					A partir du mercredi 20 novembre 2019, 7h, jusqu'au vendredi 22 novembre 2019, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Place Edouard Commette			Le mercredi 20 novembre 2019, de 23h30 à 23h59	
				Avenue Adolphe Max				chaussée Nord
				Quai des Célestins				sur la promenade
				Pont Bonaparte				chaussée Nord
				Quai Romain Rolland				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Brèche			sur les emplacements réservés aux opérations de manutention, en face du n° 3	A partir du mercredi 20 novembre 2019, 6h, jusqu'au jeudi 21 novembre 2019, 23h
				Avenue Adolphe Max			sur 10 mètres, au droit du n° 2	
12692	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la circulation des piétons sera interdite	Montée de Loyasse	sur le trottoir pair situé entre la rue Cardinal Gerlier et la rue de Trion, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au mercredi 4 décembre 2019		
			la mise en place d'une base-vie sera autorisée					
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				au droit du n° 2	
12693	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression d'un réseau gaz	la circulation des piétons sera maintenue au droit de la fouille sur stationnement interdit	Rue Sébastien Gryphe	trottoir Ouest, sur 15 m au droit du n° 128	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 15 novembre 2019		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 15 m au droit du n° 128			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h					
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 128			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12694	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Bourgogne	entre la rue Tissot et la rue Nérard	A partir du lundi 4 novembre 2019, 23h, jusqu'au mardi 5 novembre 2019, 5h
12695	Entreprise Athem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'habillage sur façade au moyen de deux véhicules nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel au sol au droit des véhicules nacelle le stationnement pour deux véhicules nacelle sera autorisé sur trottoir	Quai Claude Bernard	trottoir Est, sur 20 m au droit du n° 30	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au jeudi 7 novembre 2019, de 8h à 17h A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au jeudi 7 novembre 2019
12696	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazay	entre le n° 44 et la rue Pierre Valdo dans le sens Sud-Nord entre la rue Henriette et la rue Georges Martin Witkowski, le demandeur devra informer les riverains préalablement des 2 côtés de la chaussée entre le n° 44 et la rue Pierre Valdo	A partir du lundi 4 novembre 2019, 7h, jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, 17h
12697	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Saint Cyr	sens Sud/Nord, entre la rue Louis Bouquet et la rue Hector Berlioz	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au mercredi 6 novembre 2019, de 9h à 16h
12698	Entreprise Gaia Aménagement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 12 m sur la zone de desserte située au droit du n° 38	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au mercredi 4 décembre 2019
12699	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une grue mobile	la circulation des cycles sera interdite la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite	Rue Montebello	sens Est/Ouest, entre la rue Jean Larrivé et le quai Victor Augagneur trottoir Nord, entre la rue Jean Larrivé et le quai Victor Augagneur entre le quai Victor Augagneur et la rue de la Victoire	Le mardi 5 novembre 2019, de 7h à 10h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12700	Entreprise Bep Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 6 m sur les emplacements autocars situés au droit des n° 2 à 3	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au mercredi 4 décembre 2019
12701	Entreprise Benais Pont	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Philippe	côté pair, sur 20 m au droit du n° 16	A partir du mardi 5 novembre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
12703	Entreprise Soprema	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage avec une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Professeur Grignard	trottoir Sud, entre le n° 50 et la rue Saint Jérôme entre la rue Bancel et la rue Saint Jérôme des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bancel et la rue Saint Jérôme au débouché sur la rue Bancel	Le jeudi 31 octobre 2019, de 7h à 17h
12704	Entreprise Crp Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claudius Penet	côté pair, sur 20 m entre le n° 18 et le n° 20	Le mardi 5 novembre 2019, de 7h à 18h
12705	Entreprise Sncf Mobilités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un groupe électrogène	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugas Montbel	entre le n° 7 et le n° 9	A partir du mardi 5 novembre 2019 jusqu'au jeudi 7 novembre 2019
12706	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'un réseau Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint Simon	entre le n° 11 et le n° 13 côté impair, entre le n° 11 et le n° 13	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 9h à 16h A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
12707	Entreprise Les Gones de l'Immo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de l'agence	des installations et des animations seront autorisées sur le trottoir devant l'agence le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	au droit du n° 34 sur 5 mètres au droit du n° 34	A partir du jeudi 21 novembre 2019, 18h, jusqu'au vendredi 22 novembre 2019, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12708	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs suite à la construction d'un bâtiment	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Ranvier	sur 30 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au lundi 18 novembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12709	Musée des tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, entre le n° 15 et le n° 17	Le mardi 5 novembre 2019, de 7h à 19h
12710	Entreprise Colas Rail	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance sur les lignes aériennes du Tramway pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Debourg	entre l'avenue Tony Garnier et la rue Georges Gouy	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 6 décembre 2019, de 0h à 4h
				Rue de l'Université	entre la rue de Marseille et le quai Claude Bernard	
				Rue de Marseille	entre le cours Gambetta et la rue de l'Université	
				Quai Claude Bernard	entre la rue de l'Université et l'avenue Berthelot	
				Avenue Berthelot	entre le pont Galliéni et le boulevard des Tchécoslovaques	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Claude Bernard	entre la rue de l'Université et l'avenue Berthelot	
				Avenue Berthelot	entre le pont Galliéni et le boulevard des Tchécoslovaques	
				Avenue Debourg	entre l'avenue Tony Garnier et la rue Georges Gouy	
				Rue de l'Université	entre la rue de Marseille et le quai Claude Bernard	
				Rue de Marseille	entre le cours Gambetta et la rue de l'Université	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12711	Entreprise Colas Rail	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations sur les lignes aériennes du Tramway pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Jean XXIII	entre l'avenue Jean Mermoz et la place d'Arsonval	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 6 décembre 2019, de 0h à 4h
				Avenue Rockefeller	entre la place d'Arsonval et le boulevard Pinel	
				Avenue Berthelot	entre le boulevard des Tchécoslovaques et l'avenue Paul Santy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Rockefeller	entre la place d'Arsonval et le boulevard Pinel	
				Boulevard Jean XXIII	entre l'avenue Jean Mermoz et la place d'Arsonval	
				Avenue Berthelot	entre le boulevard des Tchécoslovaques et l'avenue Paul Santy	
12712	Entreprise Ath	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue d'Aguesseau	côté Sud, sur 20 m à l'angle de la rue de Marseille	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au mercredi 4 décembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12713	Association Ladapt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Handi Mouv'Emploi	l'accès et le stationnement de 8 minibus seront autorisés	Esplanade François Mitterrand		Le jeudi 21 novembre 2019, de 7h30 à 21h
12714	Métropole de Lyon - Direction de l'eau et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Est-Ouest	Rue Sergent Blandan	entre la place Saint-Vincent et la rue Pareille, lors de la phase de fermeture de la place Saint-Vincent	A partir du lundi 18 novembre 2019 jusqu'au vendredi 28 février 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint Vincent	au droit de la place de la Martinière, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des véhicules sera interdite	Place Saint Vincent	entre la rue Sergent Blandan et la rue de la Martinière, la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée sur la chaussée	
				Rue Pareille	entre la rue de la Martinière et la rue Sergent Blandan, la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée sur la chaussée	
		la circulation s'effectuera dans le sens Nord-Sud			entre la rue de la Martinière et la rue Sergent Blandan lors de la phase de fermeture de la place Saint-Vincent	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12714	Métropole de Lyon - Direction de l'eau et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place Saint Vincent	entre le quai Saint-Vincent et la rue de la Martinière, la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	A partir du lundi 18 novembre 2019 jusqu'au vendredi 28 février 2020
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Sergent Blandan et la rue de la Martinière	
			les véhicules circulant à contre-sens devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Pareille	entre la rue de la Martinière et la rue Sergent Blandan	
					au débouché sur la rue de la Martinière	
12715	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action de prévention et de sensibilisation dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre le Sida	l'accès et le stationnement du bus Info Santé seront autorisés	Place de la République	Sud (devant Grand Optical)	Le mercredi 27 novembre 2019, de 13h à 18h
12716	Entreprise Numérobis Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage	Rue Saint Pierre de Vaise	trottoir Sud, entre le n° 3 et le n° 1	Le jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 11h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, entre le n° 3 et le n° 1	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur la zone de livraisons au niveau du n° 3 (au droit de la place Vandeeepool)	Le jeudi 31 octobre 2019, de 8h à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12717	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage à l'aide d'une nacelle pour des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera maintenue	Rue de la Rosière	du n° 3 à l'angle de la rue Marius Berliet	Le lundi 4 novembre 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés, du n° 3 à l'angle de la rue Marius Berliet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12718	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la création d'une station Vélo'V pour le compte de JC Decaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Simone de Beauvoir	sur 25 m entre la rue Clément Marot et la place du Traité de Rome	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Est, sur 25 m entre la rue Clément Marot et la place du Traité de Rome	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12719	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Cottin	au droit du n° 19	Le lundi 4 novembre 2019, de 7h30 à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, au droit du n° 19	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12720	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Jean François Raclet	entre le n° 6 bis et le n° 8	A partir du lundi 4 novembre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 6 bis et le n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Registre de l'année 2019

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Rozier	Lucile	Adjoint administratif	Contractuel	01/10/2019	Mairie du 6ème arrondissement	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Simond	Véronique	Adjoint administratif	Contractuel	01/08/2019	Ecologie urbaine	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Tirard Collet	Amandine	Adjoint administratif	Contractuel	01/10/2019	Mairie du 6ème arrondissement	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Pierre	Socheata	Adjoint administratif	Contractuel	23/09/2019	Emploi et compétences	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Verne	Sandra	Assistant socio éducatif	Titulaire	15/10/2019	Relations sociales et vie au travail	Recrutement par voie de mutation
Buffat	Yannick	Adjoint technique	Contractuel	01/10/2019	Théâtre Croix Rousse	Recrutement remplaçant
Garel	Salomé	Adjoint administratif	Contractuel	01/10/2019	Cabinet du maire	Recrutement remplaçant
Neyroud	Marie-Justine	Technicien principal 2ème classe	Non titulaire	01/10/2019	Aménagement urbain	Recrutement remplaçant
Voyer	Jean-Luc	Adjoint technique	Contractuel	29/04/2019	Mairie du 9ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Secci	Marion	Adjoint technique	Contractuel	01/10/2019	Théâtre Croix Rousse	Recrutement remplaçant
Ahmadi	Adam	Adjoint technique	Contractuel	28/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Ahmadi	Adam	Adjoint technique	Contractuel	07/10/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Allali	Adam	Adjoint technique	Contractuel	28/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Allali	Adam	Adjoint technique	Contractuel	07/10/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Bécharde	Alban	Adjoint technique	Contractuel	01/10/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Bécharde	Alban	Adjoint technique	Contractuel	07/10/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Belkadi	Saber	Adjoint technique	Contractuel	03/10/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Benzema	Jena	Adjoint technique	Contractuel	09/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Benzema	Jena	Adjoint technique	Contractuel	16/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Benzema	Jena	Adjoint technique	Contractuel	24/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Benzema	Jena	Adjoint technique	Contractuel	04/10/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Bouchard	Ashley	Adjoint technique	Contractuel	20/08/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Bouguessa	Kamel	Adjoint technique	Contractuel	19/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Brugères	Aurore	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Contractuel	18/10/2019	Education	Recrutement remplaçant
Colomb	Laurellen	Adjoint technique	Contractuel	03/08/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Enu	Charles	Educateur des activités physiques et sportives	Contractuel	19/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Enu	Charles	Educateur des activités physiques et sportives	Contractuel	30/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Granger	Alix	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Maiga	Alassane	Adjoint technique	Contractuel	26/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Mecheri	Bilal	Adjoint technique	Contractuel	01/10/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Medaouri	Inès	Adjoint technique	Contractuel	20/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Medaouri	Inès	Adjoint technique	Contractuel	03/10/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Medaouri	Inès	Adjoint technique	Contractuel	07/10/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Nouali	Said	Adjoint technique	Contractuel	01/10/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Nouali	Said	Adjoint technique	Contractuel	06/10/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Ould-Ameur	Issam	Adjoint technique	Contractuel	20/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Peloux	Laetitia	Adjoint technique	Contractuel	16/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Peloux	Laetitia	Adjoint technique	Contractuel	07/10/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Richoz	Michael	Adjoint technique	Contractuel	01/10/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Sabatier	Joëlle	Adjoint technique	Contractuel	10/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Sabatier	Joëlle	Adjoint technique	Contractuel	10/10/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Sahuc	Alexandre	Adjoint technique	Contractuel	03/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Soarès	Joshua	Adjoint technique	Contractuel	07/10/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Tuzi	Julien	Adjoint technique	Contractuel	17/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Brija	Nora	Adjoint administratif	Contractuel	08/10/2019	Mairie du 5ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Chenel	Carine	Adjoint administratif	Contractuel	01/10/2019	Mairie du 7ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Djabeur Djezzar	Sarah	Adjoint administratif	Contractuel	03/10/2019	Mairie du 5ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Esposito Venezia	Stéphanie	Adjoint administratif	Contractuel	04/09/2019	Mairie du 7ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Maiga	Alassane	Adjoint technique	Contractuel	07/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Medaouri	Inès	Adjoint technique	Contractuel	26/09/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Sakho	Sada	Adjoint administratif	Contractuel	25/09/2019	Mairie du 9ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Chenel	Carine Murielle	Adjoint administratif	Contractuel	29/06/2019	Mairie du 4ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Rahati	Khadija	Adjoint technique	Contractuel	10/10/2019	Education	Recrutement remplaçant
Si-Ahmed	Siem	Adjoint adminsitratif	Titulaire	30/09/2019	Sports	Réintégration
Aguirre	Sandra	Adjoint adminsitratif	stagiaire	01/04/2019	Administration des Personnels	Arrêté rectificatif
De Filippis	Peggy	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Stagiaire	01/06/2019	Sports	Arrêté rectificatif
Corroyer	Sylvain	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	Stagiaire	20/10/2019	Bibliothèque	Nomination stagiaire

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Hammouche	Farid	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/2019	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Lahlali	Abdenour	Adjoint technique	Stagiaire	08/10/2019	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Robin	Alexis	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/2019	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Tello	Christophe	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/2019	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Durel Bajas	Valérie	Adjoint administratif	Stagiaire	04/11/2019	Affaires juridiques	Nomination stagiaire catégorie C

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Tebbi	Mohamed	Adjoint technique	Contractuel	23/09/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Joguet	Clémentine	Assistant socio-éducatif de seconde classe	Contractuel	16/09/2019	CCAS	Recrutement contractuel
Itoua	Flavie	Infirmier en soins généraux de classe normale	Contractuel	01/10/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseils d'arrondissements - Avis

Réunions des Conseils d'arrondissements :

- 1^{er} arrondissement : 6 novembre 2019 - 18 h 30
- 2^e arrondissement : 5 novembre 2019 - 18 heures
- 3^e arrondissement : 5 novembre 2019 - 18 heures
- 4^e arrondissement : 6 novembre 2019 - 18 heures
- 5^e arrondissement : 7 novembre 2019 - 18 h 30
- 6^e arrondissement : 6 novembre 2019 - 18 h 30
- 7^e arrondissement : 5 novembre 2019 - 18 h 30
- 8^e arrondissement : 6 novembre 2019 - 19 heures
- 9^e arrondissement : 4 novembre 2019 - 18 h 30

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 07 au 11 octobre 2019

DP 069 383 19 02085 déposée le 07 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 75 avenue Félix Faure Lyon 3^{ème} Superficie du terrain : 624 m² - Demandeur : Sci Thu et ses trois fils 75 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Mandataire : M. Richardier Thai-Son

DP 069 383 19 02086 déposée le 07 octobre 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 11 cours Albert Thomas Lyon 3^{ème} Superficie du terrain : 290 m² - Demandeur : Régie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M. Trossat Olivier

DP 069 382 19 02087 déposée le 07 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 rue Ferrandière Lyon 2^{ème} Superficie du terrain 144 m² - Demandeur : Sdc Scli Simoneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : Mme Gana Hayette

DP 069 382 19 02088 déposée le 07 octobre 2019 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 55 quai Rambaud Lyon 2^{ème} Superficie du terrain : 1513 m² - Demandeur : Sci Dock 58 2 rue Guynemer 69002 Lyon - Mandataire : M. Douvre Jean

DP 069 389 19 02089 déposée le 07 octobre 2019 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 1 place Jean Monnet Lyon 9^{ème} Superficie du terrain : 2838 m² - Demandeur : Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : Mme Mantrand Marlène

DP 069 384 19 02090 déposée le 07 octobre 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 cours d'Herbouville Lyon 4^{ème} Superficie du terrain : 1113 m² - Demandeur : M. Ruffier d'Epenoux Maxime 8 cours d'Herbouville 69004 Lyon

DP 069 388 19 02091 déposée le 07 octobre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5 rue du Professeur Tavernier Lyon 8^{ème} Superficie

- du terrain : 8627 m² - Demandeur : Centre Médico dentaire des Etats 5 rue du Professeur Tavernier 69008 Lyon - Mandataire : M. Sellam Yvarren
- DP 069 388 19 02092 déposée le 07 octobre 2019 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 19 rue Maryse Bastié Lyon 8ème Superficie du terrain : 887 m² - Demandeur : Meline 19 rue Maryse Bastié 69008 Lyon - Mandataire : Mme Gorizian Méline
- DP 069 381 19 02093 déposée le 07 octobre 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 rue d'Algérie Lyon 1er Superficie du terrain : 221 m² - Demandeur : Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Reynaud Jérémie
- DP 069 388 19 02094 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Extension d'un local commercial - Surface créée : 12 m² - Terrain : 1 rue du Professeur Joseph Nicolas Lyon 8ème Superficie du terrain : 346 m² - Demandeur : M. Ben Hassine Hichem 94 rue Garibaldi 69006 Lyon
- DP 069 387 19 02095 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2-4 rue Camille Roy Lyon 7ème Superficie du terrain : 1504 m² - Demandeur : Sdc 2-4 Rue Roy 23 passage Grandclément 69100 Villeurbanne - Mandataire : Mme Atlan Aline
- DP 069 383 19 02096 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 cours Lafayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 854 m² - Demandeur : Fonia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M. Ducrot Julien
- DP 069 386 19 02097 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 34-36 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 365 m² - Demandeur : Vvhr 34 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : M. Chopin Frédéric
- DP 069 384 19 02098 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 place Commandant Arnaud Lyon 4ème Superficie du terrain : 3457 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire
- DP 069 389 19 02099 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Coupe et abattage de 5 arbres - Terrain : 12 rue du Château de la Duchère Lyon 9ème Superficie du terrain : 40396 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire
- DP 069 389 19 02100 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Coupe et abattage de 7 arbres - Terrain : Pont de l'Île Barbe Lyon 9ème Superficie du terrain : 4195 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire
- DP 069 387 19 02101 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Coupe et abattage de 7 arbres - Terrain : 16 rue Louis Broussas Lyon 7ème Superficie du terrain : 46889 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire
- DP 069 386 19 02102 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Coupe et abattage de 6 arbres - Terrain : 16 rue Louis Blanc Lyon 6ème Superficie du terrain : 671 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire
- DP 069 386 19 02103 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Coupe et abattage de 86 arbres - Terrain : Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1028952 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire
- DP 069 385 19 02104 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Coupe et abattage de 42 arbres - Terrain : 40 rue du Cardinal Gerlier Lyon 5ème Superficie du terrain : 25477 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire
- DP 069 385 19 02105 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Coupe et abattage de 41 arbres - Terrain : 43 rue du Cardinal Gerlier Lyon 5ème Superficie du terrain : 80912 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire
- DP 069 381 19 02106 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Coupe et abattage de 15 arbres - Terrain : 10 rue de Vauzelle Lyon 1er Superficie du terrain : 7151 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire
- DP 069 382 19 02107 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Coupe et abattage d'un arbre - Terrain : place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 3817 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire
- DP 069 381 19 02108 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Coupe et abattage de 4 arbres - Terrain : Jardin des Plantes Lyon 1er Superficie du terrain : 4486 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire
- DP 069 385 19 02109 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 85 rue de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 1315 m² - Demandeur : Lcl 18 rue de la République 69002 Lyon - Mandataire : M. Abadie Jean-Christophe
- DP 069 381 19 02110 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 1 quai de la Pêcherie Lyon 1er Superficie du terrain : 602 m² - Demandeur : Lcl 18 rue de la République 69002 Lyon - Mandataire : M. Abadie Jean-Christophe
- DP 069 383 19 02112 déposée le 08 octobre 2019 - Projet : Restauration d'une clôture - Terrain : 61 cours Eugénie Lyon 3ème Superficie du terrain : 1273 m² - Demandeur : Consulat Général de Tunisie 14 avenue Maréchal Foch 69412 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Ben Sik Salem Sami
- DP 069 387 19 02113 déposée le 09 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 25 boulevard Jules Carteret Lyon 7ème Superficie du terrain : 3224 m² - Demandeur : le Carteret 23 avenue de Poumeyrol 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Thizy Yannick
- DP 069 387 19 02114 déposée le 09 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue Chalopin Lyon 7ème Superficie du terrain : 140 m² - Demandeur : M. Valente Rodolphe 208 avenue Barthélémy Buyer 69160 Tassin-la-Demi-Lune
- DP 069 386 19 02115 déposée le 09 octobre 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en un logement - Terrain : 80 rue Bellecombe Lyon 6ème Superficie du terrain : 3824 m² - Demandeur : M. Maritan Gaël 517 chemin de la Roque Alric 84330 St Hippolyte le Graveyron
- DP 069 388 19 02116 déposée le 09 octobre 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Terrain : 9 rue de l'Argonne Lyon 8ème Superficie du terrain : 404 m² - Demandeur : M. Bouchard Olivier 38 rue de la Garde 69005 Lyon
- DP 069 386 19 02117 déposée le 09 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 49 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 356 m² - Demandeur : Régie de Vendin 10 rue Roger Salengro 69009 Lyon - Mandataire : M. Empis de Vendin Emmanuel
- DP 069 381 19 02118 déposée le 09 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 43 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 304 m² - Demandeur : Mme Frescura Andrée la Cassine 45220 Château Renard
- DP 069 381 19 02119 déposée le 09 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 place Colbert Lyon 1er Superficie du terrain : 167 m² - Demandeur : Régie Lyon Métropole 155 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon - Mandataire : Mme Frachette Christine
- DP 069 389 19 02120 déposée le 09 octobre 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 place Dumas de Loire Lyon 9ème Superficie du terrain : 165 m² - Demandeur : Mme Colombier Evelyne 6 rue Dominique Vincent 69410 Champagne-au-Mont-d'or
- DP 069 386 19 02121 déposée le 09 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 91 rue Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 3958 m² - Demandeur : M. Bechetoille Marc Antoine 93 rue Tête d'Or 69006 Lyon
- DP 069 382 19 02122 déposée le 10 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 rue Clotilde Bizolon Lyon 2ème Superficie du terrain : 378 m² - Demandeur : M. Chambe Clément 29 quai Saint-Antoine 69002 Lyon
- DP 069 383 19 02123 déposée le 10 octobre 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue Villebois Mareuil Lyon 3ème Superficie du terrain : 533 m² - Demandeur : M. Allard Bruno 26 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne
- DP 069 387 19 02124 déposée le 10 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 rue Cavenne Lyon 7ème Superficie du terrain : 395 m² - Demandeur : Cabinet Blois 4 place Amédée Bonnet 69002 Lyon - Mandataire : M. Bois Dominique
- DP 069 383 19 02125 déposée le 10 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 rue Villeroy Lyon 3ème Superficie du terrain : 299 m² - Demandeur : Mme Prestal Dominique la combe mi-août 38540 Heyrieux
- DP 069 385 19 02126 déposée le 10 octobre 2019 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 7 rue Arnoud Lyon 5ème Superficie du terrain : 506 m² - Demandeur : M. Salles Gilles 5 rue du Planit 69110 Sainte-Foy les Lyon
- DP 069 384 19 02127 déposée le 10 octobre 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 78 rue Denfert-Rochereau Lyon 4ème Superficie du terrain : 323 m² - Demandeur : Régie Caverivière 2 rue Mazaryk 69336 Lyon Cedex 09 - Mandataire : Mme Valla Julie
- DP 069 388 19 02128 déposée le 10 octobre 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 68-70 rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 1590 m² - Demandeur : Sci Fc Advisory 27 place Victor Schoelcher 91300 Massy - Mandataire : M. Pinen Nicolas

DP 069 388 19 02129 déposée le 10 octobre 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 68-70 rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 1590 m² - Demandeur : Sci Fc Advisory 27 place Victor Schoelcher 91300 Massy - Mandataire : M. Pinen Nicolas

DP 069 385 19 02130 déposée le 10 octobre 2019 - Projet : Aménagement intérieur - Terrain : 14 quai Romain Rolland Lyon 5ème Superficie du terrain : 364 m² - Demandeur : Comptoir Chabert 14 quai Romain Rolland 69005 Lyon - Mandataire : M. Giroudon Maxime

DP 069 389 19 02131 déposée le 11 octobre 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 56 Grande rue de Saint-Rambert Lyon 9ème Superficie du terrain : 1179 m² - Demandeur : Blanc Gilbert 12 rue Basse-Combalot 69007 Lyon - Mandataire : M. Blanc Franck

DP 069 388 19 02132 déposée le 11 octobre 2019 - Projet : Installation d'une clôture, d'un portail et d'un portillon - Terrain : 170 avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du terrain : 1008 m² - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Mandataire : M. Radisson Ghislain

DP 069 386 19 02133 déposée le 11 octobre 2019 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 30 rue Professeur Weill Lyon 6ème Superficie du terrain : 130 m² - Demandeur : Mme Epinette Maud 8 quai de Serbie 69006 Lyon

DP 069 385 19 02134 déposée le 11 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 allée des Tamaris Lyon 5ème Superficie du terrain : 775 m² - Demandeur : Mme Luquet Monique 17 allée des Tamaris 69005 Lyon

DP 069 388 19 02135 déposée le 11 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 23 rue Victor et Roger Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 339 m² - Demandeur : M. Soume Maximilien 23 rue Victor et Roger Thomas 69008 Lyon

DP 069 381 19 02136 déposée le 11 octobre 2019 - Projet : Changement de destination d'un commerce en 2 hébergements hôteliers et changement de menuiseries - Terrain : 8 rue Sainte-Catherine Lyon 1er Superficie du terrain : 613 m² - Demandeur : Mme Laurent Karine 43 chemin des hautes Bruyères 69130 Ecully

DP 069 386 19 02137 déposée le 11 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 813 m² - Demandeur : M. Rosier Olivier 1 boulevard des Belges 69006 Lyon

DP 069 384 19 02138 déposée le 11 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 32 rue Jacquard Lyon 4ème Superficie du terrain : 403 m² - Demandeur : Agi Gestion 32 rue de l'Université 69007 Lyon - Mandataire : M. Parent-Baccan Pascal

DP 069 385 19 02139 déposée le 11 octobre 2019 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 63-65 rue Benoist Mary Lyon 5ème Superficie du terrain : 3189 m² - Demandeur : Agesca Identification 19 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : M. Bernard Olivier

DP 069 387 19 02140 déposée le 11 octobre 2019 - Projet : Aménagement de voirie - Terrain : Rue du Vercors Lyon 7ème - Demandeur : Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. le Président

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 07 au 11 octobre 2019

PC 069 385 13 00378 M02 déposé le 07 octobre 2019 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 188 m² - Terrain : 160 rue Pierre Valdo Lyon 5ème Superficie du terrain : 1146 m² - Demandeur : M. Castelnau Jean-Loup 160 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Auteur : M. Martin Beis Alban 3 place d'Albon 69001 Lyon

PC 069 382 18 00417 T01 déposé le 10 octobre 2019 Transfert - Projet : Modification de toiture - Terrain : 18 place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 559 m² - Demandeur : Mme Jourdain Marie-Caroline 18 place Bellecour 69002 Lyon

PC 069 383 19 00306 déposé le 07 octobre 2019 - Projet : Démolition totale et construction d'un immeuble de 13 logements avec création de 13 aires de stationnement - Surface créée : 998 m² - Terrain : 103-105 cours Richard Vitton Lyon 3ème Superficie du terrain : 858 M² - Demandeur : SLC 92 Cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Douutte Jordan - Auteur : Xanadu 58 b rue Sala 69002 Lyon

PC 069 383 19 00307 déposé le 09 octobre 2019 - Projet : Démolition d'une maison individuelle et construction de 3 maisons avec 4 aires de stationnement - Surface créée : 443 m² - Terrain : 18 rue Antoine Lavolette Lyon 3ème Superficie du terrain : 1094 m² - Demandeur : Snc Les Villas Lavolette 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Farkas Patrick - Auteur : M. Silvy-Leligois Mathieu 145 rue de l'Ollagnière 42410 Saint-Michel sur Rhône

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 07 au 11 octobre 2019

US 069 387 19 00416 déposé le 07 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 59 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 55 rue Saint-Michel Lyon 7ème Superficie du terrain : 435 m² - Demandeur : Mme Neyret Michèle 4 bis montée des Genovéfains 69005 Lyon - Auteur : Régie Lescuyer 37 rue Tronchet 69006 Lyon

US 069 381 19 00417 déposé le 07 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 57 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Fernand Rey Lyon 1er Superficie du terrain : 149 m² - Demandeur : M. Pennequin Nicolas 8 Chemin Neuf 69660 Collonges-au-Mont-d'or - Auteur : Syndic Bénévole M. Tavitian 16 rue Fernand Rey 69001 Lyon

US 069 387 19 00418 déposé le 08 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 64,80 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 15 rue Lortet Lyon 7ème Superficie du terrain : 1014 m² - Demandeur : Mme Douver Camille 54 rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon - Auteur : Centrale Immobilière 10 rue des Emeraudes 69100 Villeurbanne

US 069 387 19 00419 déposé le 08 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 33 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 10 rue Saint-Michel Lyon 7ème Superficie du terrain : 644 m² - Demandeur : M. Moulin Olivier 75 avenue Victor Hugo 94120 Fontenay sous Bois - Auteur : Neowí Régie Adb 9 place Raspail 69007 Lyon

US 069 381 19 00420 déposé le 08 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 41 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Désirée Lyon 1er Superficie du terrain : 895 m² - Demandeur : M. Lavarde Dean 7 rue Servient 69003 Lyon - Auteur : Nexity 51 avenue du Point du Jour 69005 Lyon

US 069 386 19 00421 déposé le 08 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 23 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 126 rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 79 m² - Demandeur : Mme Janin Caroline 14 allée Léopold Sedar Senghor 69007 Lyon - Auteur : Régie Juron et Triper 27 rue de Brest 69002 Lyon

US 069 384 19 00422 déposé le 09 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 36 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 14 montée Bonafous Lyon 4ème Superficie du terrain : 436 m² - Demandeur : M. Krol Aymeric 32 rue Jacques-Louis Hénon 69004 Lyon - Auteur : Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69457 Lyon Cedex 06

US 069 382 19 00423 déposé le 10 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 14 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 32 rue du Plat Lyon 2ème Superficie du terrain : 308 m² - Demandeur : Mme Guillaumaud Clémence 41 rue Victor Hugo 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'or

US 069 389 19 00424 déposé le 10 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 27,14 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 montée de la Chana Lyon 9ème Superficie du terrain : 396 m² - Demandeur : M. Jeannet Vincent 46 avenue Georges Pompidou 69003 Lyon - Auteur : Lyon Régie 34 rue Ney 69006 Lyon

US 069 385 19 00425 déposé le 10 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 54,55 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 166 montée de Choulans Lyon 5ème Superficie du terrain : 185 m² - Demandeur : Mme Encislaï Clémence 166 montée de Choulans 69005 Lyon - Auteur : Oralia Bagnères et Lépine 99 rue Duguesclin 69006 Lyon

US 069 386 19 00426 déposé le 11 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 44 m² en agence de marketing digital - Terrain : 30 rue Professeur Weill Lyon 6ème Superficie du terrain : 130 m² - Demandeur : Gf ResortsS 8 quai de Serbie 69006 Lyon - Mandataire : Mme Epinette Maud - Auteur : BARI 14 rue Tronchet 69006 Lyon

US 069 383 19 00427 déposé le 11 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 31,20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 209 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 215 m² - Demandeur : M. Noël Alexandre 147 chemin de Mosouvre 69210 Lentilly - Auteur : Nexity Lyon Centre 87 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06

US 069 383 19 00428 déposé le 11 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 33 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 209 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 215 m² - Demandeur : M. Noël Alexandre 147 chemin de Mosouvre 69210 Lentilly - Auteur : Nexity Lyon Centre 87 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06

US 069 387 19 00429 déposé le 11 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 30 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 30 place des Pavillons Lyon 7ème Superficie du terrain : 604 m² - Demandeur : M. Bellemin-Bouvard Jean-Philippe Lieu-dit le Montaly 69630 Chaponost

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 07 au 11 octobre 2019

DP 069 389 19 01207 Décision du 10 octobre 2019 à Gepral Bet 5 rue Mi-Carême 42000 Saint-Etienne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 23-25 rue des Docks Lyon 9ème

DP 069 384 19 01398 Décision du 10 octobre 2019 à Sept 13 rue Jean Corona CS 70059 69518 Vaulx en Velin Cedex - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 9 rue Joséphin Souлары Lyon 4ème

DP 069 388 19 01449 Décision du 07 octobre 2019 à M. Coudreau Emmanuel 23 rue Longefer 69008 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 18 m² - Terrain : 23 rue Longefer Lyon 8ème

DP 069 385 19 01509 Décision du 10 octobre 2019 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 place François Bertras Lyon 5ème

DP 069 386 19 01583 Décision du 08 octobre 2019 à SDC 39 Rue Felix Jacquier Lyon6 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Projet : Modification de façade et réfection de toiture - Terrain : 39 rue Félix Jacquier Lyon 6ème

DP 069 387 19 01584 Décision du 07 octobre 2019 à Congrégation Mission Africaine Province Lyon 150 cours Gambetta 69007 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 150 cours Gambetta Lyon 7ème

DP 069 386 19 01648 Décision du 10 octobre 2019 à Endodontie Lyonnaise et Associés 13 t place Jules Ferry 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 66 rue Vendôme Lyon 6ème

DP 069 382 19 01675 Décision du 08 octobre 2019 à Sci Factory 152 rue Saint-Honoré 75001 Paris - Projet : Changement de destination de bureaux en activités de services - Terrain : 91 cours Charlemagne Lyon 2ème

DP 069 385 19 01677 Décision du 10 octobre 2019 à M. Gibert Nicolas 91 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Aménagements intérieurs d'un logement - Terrain : 91 quai Pierre Scize Lyon 5ème

DP 069 384 19 01710 Décision du 08 octobre 2019 à Giraud Toitures 27 avenue des Bruyères 69150 Décines-Charpieu - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 65 rue Eugène Pons Lyon 4ème

DP 069 386 19 01722 Décision du 10 octobre 2019 à Experts et Entreprises 16 bis rue Pierre Bourgeois 69300 Caluire-Et-Cuire - Projet : Modification de devanture - Terrain : 90 rue Vendôme Lyon 6ème

DP 069 385 19 01735 Décision du 10 octobre 2019 à M. Richard Jean-Jacques 60 bis rue de la Garenne 69005 Lyon - Projet : Ravalement et modifications de façades - Terrain : 60 bis de la Garenne Lyon 5ème

DP 069 386 19 01743 Décision du 10 octobre 2019 à Blanc Gilbert 12 rue Basse Combalot 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 rue Lieutenant Colonel Prevost Lyon 6ème

DP 069 387 19 01749 Décision du 07 octobre 2019 à Lmb 5 rue des Pinsons 38460 Saint-Romain-de-Jalionas - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 63 route de Vienne Lyon 7ème

DP 069 386 19 01777 Décision du 10 octobre 2019 à Mairie de Lyon Direction de la construction 69205 Lyon Cedex 1 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : Place Général Leclerc Lyon 6ème

DP 069 387 19 01786 Décision du 07 octobre 2019 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de souches de cheminées - Terrain : 32-34 rue de Marseille Lyon 7ème

DP 069 385 19 01789 Décision du 10 octobre 2019 à Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 1 petite rue Tramassac Lyon 5ème

DP 069 387 19 01807 Décision du 07 octobre 2019 à Syndicat des copropriétaires 99 rue Duguesclin 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 23 rue Dansard Lyon 7ème

DP 069 386 19 01832 Décision du 08 octobre 2019 à Cogestrim 17 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 105 rue de Créqui Lyon 6ème

DP 069 388 19 01845 Décision du 07 octobre 2019 à Domusvi Domicile 10 rue Chevreul 92150 Suresnes - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue de la Meuse Lyon 8ème

DP 069 386 19 01868 Décision du 08 octobre 2019 à Regie Galvo 27 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 27 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème

DP 069 386 19 01869 Décision du 10 octobre 2019 à M. Aumond Aurélien 5 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 5 cours Vitton Lyon 6ème

DP 069 383 19 01879 Décision du 07 octobre 2019 à Sci M PC Capital 62 cours Eugène 69003 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 10 rue Constant Lyon 3ème

DP 069 388 19 01884 Décision du 07 octobre 2019 à Sci des Echevins 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Projet : Ravalement de façades et réfection de cheminées - Terrain : 73 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème

DP 069 387 19 01890 Décision du 07 octobre 2019 à Un Jardin à Lyon 59 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 202 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

DP 069 386 19 01891 Décision du 08 Octobre 2019 A Sas Pham 18 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain 18 cours Vitton Lyon 6ème

DP 069 383 19 01892 Décision du 07 octobre 2019 à M. Perillat Sylvain 216 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 216 avenue Félix Faure Lyon 3ème

DP 069 388 19 01897 Décision du 07 octobre 2019 à Génération Façades 56 route de Brignais 69630 Chaponost - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 92 b rue de Laënnec Lyon 8ème

DP 069 386 19 01914 Décision du 08 octobre 2019 à Mpaon 2 73 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 40 avenue du Maréchal de Saxe Lyon 6ème

DP 069 387 19 01930 Décision du 07 octobre 2019 à M. Bremens Guillaume 4 quai Sarrail 69006 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 42 rue Clément Marot Lyon 7ème

DP 069 387 19 01935 Décision du 07 octobre 2019 à Phare Immo 18 rue Joseph Serlin 69001 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 52 rue André Bollier Lyon 7ème

DP 069 388 19 01963 Décision du 07 octobre 2019 à Régie Janin 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 18-20 rue Paul Cazeneuve Lyon 8ème

DP 069 389 19 01981 Décision du 10 octobre 2019 à Eden Garden 50 avenue du 8 Mai 1945 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Projet : Coupe et abattage de 5 arbres - Terrain : 7-9 rue de la Chapelle Lyon 9ème

DP 069 387 19 01982 Décision du 07 octobre 2019 à Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 132 rue de Gerland Lyon 7ème

DP 069 383 19 01997 Décision du 07 octobre 2019 à Entreprise Thabuis 21 rue de l'Industrie 69530 Brignais - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 rue des Cerisiers Lyon 3ème

Permis d'aménager délivré pendant la période du 07 au 11 octobre 2019

PA 069 387 19 00009 - Arrêté du 08 octobre 2019 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac - Service - Projets Urbains 1 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Réaménagement d'espaces publics - Terrain : rue Mérieux Lyon 7ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 07 au 11 octobre 2019

PC 069 387 14 00371 M01 - Arrêté du 10 octobre 2019 Modificatif à Icf Habitat Sud Est Méditerranée 124 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 42 logements, d'un commerce, d'une crèche, création de 62 aires de stationnement et réhabilitation de 2 immeubles de logements et de 5 places de stationnement. - Surface créée : 3267 m² - Terrain : 3-5-9-11 rue Victor Lagrange Lyon 7ème

PC 069 383 15 00429 M01 - Arrêté du 10 octobre 2019 Modificatif à M. Stevenon Thierry 30 rue Montaigne 69003 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 37 m² - Terrain : 30 rue Montaigne Lyon 3ème

PC 069 388 16 00366 T02 - Arrêté du 10 octobre 2019 Transfert à Jaguar Network 71 avenue André Roussin 13321 Marseille Cedex 16 - Projet : Construction d'un bâtiment industriel (ICPE) et création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 2375 m² - Terrain : 60 avenue Rockefeller Bioparc Lyon 8ème

PC 069 383 17 00108 M02 - Arrêté du 10 octobre 2019 Modificatif à Scv Esprit Montchat 63 rue André Bollier 69007 Lyon - Projet : Construction de 2 maisons accolées, avec 2 places de stationnement - Surface créée : 262 m² - Terrain : 8 rue des Sports Lyon 3ème

PC 069 386 17 00286 T01 - Arrêté du 08 octobre 2019 Transfert à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Démolition partielle des bâtiments existants Construction de 3 bâtiments comprenant 39 logements dont 11 sociaux, un local commercial et 44 places de stationnement en sous-sol Réhabilitation d'un bâtiment existant comprenant 12 logements et 2 locaux commerciaux Changement de destination d'un bâtiment artisanal existant en 3 logements - Surface créée : 3089 m² - Terrain : 1-7 rue Notre Dame Lyon 6ème

PC 069 386 17 00345 T02 - Arrêté du 08 octobre 2019 Transfert à SLC 92 cours Vitton 69458 Lyon Cedex 06 - Projet : Construction d'un immeuble de 22 logements avec création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 1423 m² - Terrain : 4 rue Curie Lyon 6ème

PC 069 389 17 00394 T01 - Arrêté du 08 octobre 2019 Transfert à High Five One 1 chemin de la Buisnière 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Projet : Démolition partielle, construction d'un immeuble de bureaux et changement de destination de locaux industriels en bureaux. Création de 43 aires de stationnement - Surface créée : 3023 m² - Terrain : 21 rue Joannès Carret Lyon 9ème

PC 069 383 18 00230 T01 - Arrêté du 10 octobre 2019 Transfert à Lyon Lacassagne 2018 9 boulevard du Semnoz 74600 Seynod - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 24 logements, de bureaux et création de 28 aires de stationnement - Surface créée : 1477 m² - Terrain : 41b-43 avenue Lacassagne Lyon 3ème

PC 069 388 18 00414 M01 - Arrêté du 08 octobre 2019 Modificatif à Sci Gilver 1 rue des Lilas 69008 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 158 m² - Terrain : 1 bis rue des Lilas Lyon 8ème

PC 069 383 19 00022 - Arrêté du 10 octobre 2019 à CZ Pause Gourmande 11 Avenue Georges Pompidou 69003 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial avec modification de façade - Surface créée : 132 m² - Terrain : 63 rue de la Villette Lyon 3ème

PC 069 388 19 00093 - Arrêté du 08 octobre 2019 à Unik Invest 40 route du Pont de Chêne 69340 Francheville - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 119 m² - Terrain : 33 rue Longefer Lyon 8ème

PC 069 383 19 00110 - Arrêté du 10 octobre 2019 à Sci Rainbow In The Sky 182 rue de Créqui 69003 Lyon - Projet : Extension d'une mezzanine avec modification de façade - Surface créée : 25 m² - Terrain : 182 rue de Créqui Lyon 3ème

PC 069 385 19 00157 - Arrêté du 08 octobre 2019 à Sci 5 Rue du Boeuf 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue du Boeuf Lyon 5ème

PC 069 388 19 00160 - Arrêté du 10 octobre 2019 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Installation d'un bâtiment modulaire - Surface créée : 135 m² - Terrain : 177 avenue Paul Santy Lyon 8ème

PC 069 389 19 00173 - Arrêté du 08 octobre 2019 à M. Tête Etienne 3 cours de la Liberté 69003 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de 6 logements et 7 aires de stationnement. - Surface créée : 458 m² - Terrain : 45 rue Albert Falsan Lyon 9ème

PC 069 389 19 00180 - Arrêté du 08 octobre 2019 à Bayer 14 impasse Pierre Baizet 69009 Lyon - Projet : Restructuration, modification de toiture et de façade et ravalement de façade - Terrain : 14 impasse Pierre Baizet Lyon 9ème

Permis de démolir délivré pendant la période du 07 au 11 octobre 2019

PD 069 386 17 00014 T01 - Arrêté du 08 octobre 2019 Transfert à Slc 92 cours Vitton 69458 Lyon Cedex 06 - Projet : Démolition de bâtiments - Terrain : 4 rue Curie Lyon 6ème

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 14 au 18 octobre 2019

DP 069 389 19 02141 déposée le 14 octobre 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 6 rue Nérard Lyon 9ème Superficie du terrain : 1111 m² - Demandeur : M. Ansquer Briac 6 rue Nérard 69009 Lyon

DP 069 385 19 02142 déposée le 14 octobre 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 4 rue Ferrachat Lyon 5ème Superficie du terrain : 160 m² - Demandeur : Court Bouillon 4 rue Ferrachat 69005 Lyon - Mandataire : M. Guille Clément

DP 069 386 19 02143 déposée le 14 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 126 rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 79 m² - Demandeur : Soriev 10 rue Emile Zola 69190 Saint-Fons - Mandataire : M. Guillot Stéphane

DP 069 386 19 02144 déposée le 14 octobre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5-6 place Kléber Lyon 6ème Superficie du terrain : 1032 m² - Demandeur : Bnp Paribas Imex 93 rue Marceau 93100 Montreuil - Mandataire : Mme Cognac Camille

DP 069 384 19 02145 déposée le 14 octobre 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 9 rue Jacquard Lyon 4ème Superficie du terrain : 227 m² - Demandeur : M. Bienvenu Patrick 9 rue Jacquard 69004 Lyon

DP 069 386 19 02146 déposée le 14 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 56 rue Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 315 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Archeny Guillaume

DP 069 381 19 02147 déposée le 14 octobre 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 12 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 319 m² - Demandeur : Andromède Returns 5 rue Corneille 75006 Paris - Mandataire : M. Bonre-paux Jean-Baptiste

DP 069 387 19 02148 déposée le 14 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 rue Abbé Boisard Lyon 7ème Superficie du terrain : 5161 m² - Demandeur : Mme Bellier Juliette 19 rue Abbé Boisard 69007 Lyon

DP 069 383 19 02149 déposée le 15 octobre 2019 - Projet : Modification de façade, réfection de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 35 rue Viala Lyon 3ème Superficie du terrain : 529 m² - Demandeur : CDC Habitat Social 5 place Camille Georges 69285 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Mme Canova Anne

DP 069 388 19 02150 déposée le 15 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 92 b rue de Laennec Lyon 8ème Superficie du terrain : 445 m² - Demandeur : Génération Façades 56 route de Brignais 69630 Chaponost - Mandataire : M. Kondo Claude

DP 069 383 19 02151 déposée le 15 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 65 rue Professeur Rochaix Lyon 3ème Superficie du terrain : 289 m² - Demandeur : Sci Sevan 61 avenue Léon Blum 69150 Decines Charpieu - Mandataire : M. Hampartzoumian Noël

DP 069 382 19 02152 déposée le 15 octobre 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en hébergement hôtelier - Terrain : 5 rue du Plat Lyon 2ème Superficie du terrain : 623 m² - Demandeur : Mme Coulon Christine 48 rue du Gros Bois 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : Mme Kaplan Vanessa

DP 069 386 19 02153 déposée le 15 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue Lalande Lyon 6ème Superficie du terrain : 534 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 383 19 02154 déposée le 16 octobre 2019 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 51b rue Trarieux Lyon 3ème Superficie du terrain : 321 m² - Demandeur : Mme Cugerone Singer Rachel 51 b rue Trarieux 69003 Lyon

DP 069 383 19 02155 déposée le 16 octobre 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 2 rue David Lyon 3ème Superficie du terrain : 233 m² - Demandeur : La Folle Horloge 2 rue David 69003 Lyon - Mandataire : M. Larab Salem

DP 069 381 19 02156 déposée le 16 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 cours Général Giraud Lyon 1er Superficie du terrain : 728 m² - Demandeur : Mme Blanc Sarah 4 cours Général Giraud 69001 Lyon

DP 069 383 19 02157 déposée le 16 octobre 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 6 impasse Belloeuf Lyon 3ème Superficie du terrain : 211 m² - Demandeur : Sci Urban 16 route de Saint Romain 69660 Collonges-Au-Mont-D Or - Mandataire : M. Cohen Benjamin

DP 069 381 19 02158 déposée le 16 octobre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 rue Imbert Colomès Lyon 1er Superficie du terrain : 576 m² - Demandeur : La Salamandre 2 chemin des Petites Brosses 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Colas Adrien

DP 069 385 19 02159 déposée le 16 octobre 2019 - Projet : Réfection d'un mur de clôture - Terrain : 12 rue Saint-Fiacre Lyon 5ème Superficie du terrain : 146 m² - Demandeur : M. Pourtier François 2 impasse de la Commanderie 63200 Yssac La Tourette

DP 069 382 19 02160 déposée le 16 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6/8 rue Président Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 736 m² - Demandeur : White Knight Grôlée Carnot 2013 47 bis avenue Hoche 75008 Paris - Mandataire : M. Fournage Christophe

DP 069 384 19 02161 déposée le 17 octobre 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 22 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 1105 m² - Demandeur : Mme Bittoun Yael 22 cours d'Herbouville 69004 Lyon

DP 069 387 19 02162 déposée le 17 octobre 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 33 rue Raoul Servant Lyon 7ème Superficie du terrain : 307 m² - Demandeur : Blod Impasse Jean Cotton 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Roussier Christophe

DP 069 387 19 02163 déposée le 17 octobre 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 33 rue Raoul Servant Lyon 7ème Superficie du terrain : 307 m² - Demandeur : Mjm Investissements Route départementale 30 69670 Vaugneray - Mandataire : M. Monchanin Jack

DP 069 389 19 02165 déposée le 17 octobre 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 11 m² - Terrain : 11 rue Frère Benoit Lyon 9ème Superficie du terrain : 508 m² - Demandeur : M. Quelin Laurent 11 rue Frère Benoit 69009 Lyon

DP 069 388 19 02166 déposée le 17 octobre 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 113C rue Marius Berliet Lyon 8ème Superficie du terrain : 2247 m² - Demandeur : Habitat et Humanisme 9 rue Varille 69007 Lyon - Mandataire : M. Jannaud Maxence

DP 069 382 19 02167 déposée le 17 octobre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 20 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 748 m² - Demandeur : M. Bouchard Florent 304 A rue Garibaldi 69007 Lyon

DP 069 383 19 02168 déposée le 17 octobre 2019 - Projet : Installation d'un bâtiment modulaire - Terrain : 4 rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 858 m² - Demandeur : Sytral 21 boulevard Vivier Merle 69399 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Bouzerda Fouziya

DP 069 388 19 02169 déposée le 17 octobre 2019 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 109 rue Bataille Lyon 8ème Superficie du terrain : 757 m² - Demandeur : R21 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Farkas Patrick

DP 069 387 19 02170 déposée le 17 octobre 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 place Raspail Lyon 7ème Superficie du terrain : 206 m² - Demandeur : Mme Cercy Nina 127 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon

DP 069 386 19 02171 déposée le 17 octobre 2019 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 100b rue Montgol-fier Lyon 6ème Superficie du terrain : 2096 m² - Demandeur : Sci Smr 148 chemin de Fontanières 69110 Sainte Foy les Lyon - Mandataire : M. Mochref-Razavi Hassan

DP 069 385 19 02172 déposée le 17 octobre 2019 - Projet : Modification et ravalement de façade, changement de menuiseries et réfection de toiture - Terrain : 62 rue de la Favorite Lyon 5ème Superficie du terrain : 18490 m² - Demandeur : Association Scolaire La Favorite 62 rue de la Favorite 69322 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Thivillier Maurice

DP 069 386 19 02173 déposée le 18 octobre 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 150 m² - Demandeur : M. Palmisano Adrien 9 cours Vitton 69006 Lyon

DP 069 383 19 02174 déposée le 18 octobre 2019 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 148 cours du Docteur Long Lyon

3ème Superficie du terrain : 742 m² - Demandeur : Mme Ghelma Gisèle 148 cours du Docteur Long 69003 Lyon

DP 069 386 19 02175 déposée le 18 octobre 2019 - Projet : Installation d'un ouvrage de traitement - Terrain : 1 avenue de Verguin Lyon 6ème Superficie du terrain : 1028952 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01

DP 069 387 19 02176 déposée le 18 octobre 2019 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 21 rue Cavenne Lyon 7ème Superficie du terrain : 1596 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 7/8 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 387 19 02177 déposée le 18 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 quai Claude Bernard Lyon 7ème Superficie du terrain : 0 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 7/8 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 388 19 02178 déposée le 18 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 23 rue du Premier Film Lyon 8ème Superficie du terrain : 5000 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 7/8 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 388 19 02179 déposée le 18 octobre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 82 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 255 m² - Demandeur : Volupt'tea DF 3 rue Confort 69002 Lyon - Mandataire : M. Volpei Marc

DP 069 383 19 02180 déposée le 18 octobre 2019 - Projet : Remise en peinture d'un mur de clôture - Terrain : 1 rue René et Marguerite Pellet Lyon 3ème Superficie du terrain : 406 m² - Demandeur : M. Touzaline Kamel 51 rue Pierre Bouvier 69270 Fontaines-sur-Saône

DP 069 385 19 02183 déposée le 18 octobre 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 36 rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 589 m² - Demandeur : Asf Toitures 200 avenue de la Gare 69380 Marcy d'Azergues - Mandataire : M. Delaruyelle Sébastien

DP 069 388 19 02184 déposée le 18 octobre 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10 rue Hugues Guérin Lyon 8ème Superficie du terrain : 537 m² - Demandeur : M. Musset Maurice 10 rue Hugues Guérin 69008 Lyon

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 14 au 18 octobre 2019

PC 069 381 14 00337 M01 déposé le 17 octobre 2019 Modificatif - Projet : Restructuration et extension d'un couvent, réaménagement de la cour intérieure et du jardin - Surface créée : 111 m² - Terrain : 26 montée des Carmélites Lyon 1er Superficie du terrain : 4848 m² - Demandeur : Congrégation des Soeurs de Saint-Charles 26 montée des Carmélites 69001 Lyon - Mandataire : Mme Belter Edna - Auteur : De Parisot & Piegay Architectes 3 rue Amédée Bonnet 69006 Lyon

PC 069 383 15 00043 T04 déposé le 16 octobre 2019 Transfert - Projet : Démolition partielle de bâtiments, extension d'un local industriel, modification de façades et création de 7 aires de stationnement - Surface créée : 430 m² - Terrain : 3 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain : 504 m² - Demandeur : Sci Grevithe 21 quai Saint Vincent 69001 Lyon - Mandataire : M. Emsallem Jérôme - Auteur : Agrega Architectes Sas 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 383 15 00356 M03 déposé le 18 octobre 2019 Modificatif - Projet : Extension d'une maison individuelle avec modification de façade, de toiture - Terrain : 33 avenue Esquirol Lyon 3ème Superficie du terrain : 999 m² - Demandeur : Mme Foerster-Donaint Eva 33 avenue Esquirol 69003 Lyon - Auteur : M. Thave Eric 13 rue Chapon 75003 Paris

PC 069 388 16 00063 M01 déposé le 17 octobre 2019 Modificatif - Projet : Démolition totale. Construction de deux bâtiments de 65 logements et création de 68 aires de stationnement. - Surface créée : 3723 m² - Terrain : 35 - 37 avenue de Pressensé Lyon 8ème Superficie du terrain : 3086 m² - Demandeur : Sci Rhône 22 - 24 rue de Bellevue 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : M. Barry Romain - Auteur : Malot & Associes 96 boulevard Marius Vivier Merle 69003 Lyon

PC 069 387 17 00141 M02 déposé le 14 octobre 2019 Modificatif - Projet : Construction de deux bâtiments de bureaux et d'artisanat avec création de 74 aires de stationnement - Surface créée : 5756 m² - Terrain : 31-33 rue Paul Duvivier Lyon 7ème Superficie du terrain : 7686 m² - Demandeur : SCCV Lyon Duvivier 1 123 rue du Château 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Leroux-Bastone Bénédicte - Auteur : Babylone Avenue Aagroup 20 A boulevard Eugène Deruelle 69432 Lyon Cedex 03

PC 069 385 18 00215 M03 déposé le 16 octobre 2019 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine, création de deux places de stationnement - Surface créée : 187 m² - Terrain : 136 rue Pierre Valdo Lyon 5ème Superficie du terrain : 906 m² - Demandeur : M. Martin Fabrice 32 rue des Noyers 69005 Lyon - Auteur : Bede Paul 67 Grande Rue 38160 St Marcellin

PC 069 388 19 00308 déposé le 15 octobre 2019 - Projet : Démolition et construction de 2 immeubles de 46 logements avec création de 35 aires de stationnement - Surface créée : 3060 m² - Terrain : 30 rue Saint Nestor Lyon 8ème Superficie du terrain : 602 m² - Demandeur : Sccv Lyon 8 Lumière 58 -60 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Bonnet Sabine - Auteur : Unanime Architectes 3 rue Jangot 69007 Lyon

PC 069 384 19 00309 déposé le 16 octobre 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Terrain : 3 rue Dumont d'Urville Lyon 4ème Superficie du Terrain : 165 M² - Demandeur : M. Janin Philippe 3 rue Dumont d'Urville 69004 Lyon

PC 069 382 19 00310 déposé le 17 octobre 2019 - Projet : Surélévation de toiture et modification de façade - Surface créée : 33 m² - Terrain : 53 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 261 m² - Demandeur : M. Busschaert Bruno 21 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Auteur : M. Chaput Sébastien 21 rue Chaponnay 69003 Lyon

PC 069 388 19 00311 déposé le 18 octobre 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle et ravalement de façade - Surface créée : 83 m² - Terrain : 85 rue Audibert et Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 498 m² - Demandeur : Crc Lyon 21 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Mandataire : M. Jacob Samuel - Auteur : M. Boucard Bertrand 67 rue Masséna 69006 Lyon

PC 069 383 19 00312 déposé le 18 octobre 2019 - Projet : Démolition d'une maison et construction d'un immeuble de 9 logements avec création de 11 aires de stationnement - Surface créée : 680 m² - Terrain : 41 rue Bonnard Lyon 3ème Superficie du terrain : 464 m² - Demandeur : Katrimmo Développement 52 rue du Colombier 69007 Lyon - Mandataire : M. Arbey Jean-Philippe - Auteur : Agréga Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 387 19 00313 déposé le 18 octobre 2019 - Projet : Surélévation, extension et réhabilitation d'un immeuble avec création de 53 logements - Surface créée : 1312 m² - Terrain : 22 rue de l'Effort Lyon 7ème Superficie du terrain : 8146 m² - Demandeur : Adoma 144 rue Garibaldi 69455 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Brault François - Auteur : BBC Architectes 129 rue Poudrette 69120 Vaulx-En-Velin

PC 069 388 19 00314 déposé le 18 octobre 2019 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements - Terrain : 17-21 avenue Francis de Pressensé Lyon 8ème Superficie du terrain : 10164 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : Mme Aucourt-Pigneau Elodie - Auteur : L'atelier 127 27 rue de la Doua 69100 Villeurbanne

PC 069 385 19 00315 déposé le 18 octobre 2019 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 126 m² - Terrain : Rue Mère Elisabeth Rivet Lyon 5ème Superficie du terrain : 1896 m² - Demandeur : Mme Ortis Victoria 7 rue de Belfort 69004 Lyon - Auteur : Mme Brevet Claire 28 rue Servient 69003 Lyon

PC 069 387 19 00316 déposé le 18 octobre 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial avec modification de façade - Terrain : 25 route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 12609 m² - Demandeur : Mme Bellange Laure 17 rue du Clos Suiphon 69003 Lyon - Auteur : Atelier 4+ 31 rue Mazonod 69003 Lyon

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 14 au 18 octobre 2019

US 069 383 19 00431 déposé le 14 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 32 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue Danton Lyon 3ème Superficie du terrain : 895 m² - Demandeur : M. Resta Thibault 19 cours Docteur Jean Damidot 69100 Villeurbanne - Auteur : Foncia Bouteille 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 387 19 00432 déposé le 14 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 36,08 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue Camille Desmoulins Lyon 7ème Superficie du terrain : 1594 m² - Demandeur : M. et Mme Costa Victor et Christelle 7 rue Gustave Nadaud 69007 Lyon - Auteur : Régie Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69427 Lyon Cedex 03

US 069 388 19 00433 déposé le 14 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 70,40 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 49 rue Saint Romain Lyon 8ème Superficie du terrain : 1652 m² - Demandeur : Mme Fabre Aurélie 91 D avenue Francis de Pressensé 69200 Vénissieux - Auteur : Régie Pozetto 106 boulevard des Belges 69006 Lyon

US 069 388 19 00434 déposé le 14 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 39 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 bis impasse Berchet Lyon 8ème Superficie du terrain : 400 m² - Demandeur : M. Buchsbaum Yoni 30 rue Paul Lafargue 69100 Villeurbanne - Auteur : Oralia Gelas et Chomienne 9 rue Grôle 69002 Lyon

US 069 387 19 00435 déposé le 15 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 20,6 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 18 rue Montesquieu Lyon 7ème Superficie du terrain : 388 m² - Demandeur : M. Messelmani Imad 3 rue Germain David 69003 Lyon - Auteur : Multi Régie 31 avenue Maréchal de Saxe 69006 Lyon

US 069 386 19 00436 déposé le 15 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 21,95 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 34 rue Duquesne Lyon 6ème Superficie du terrain : 336 m² - Demandeur : M. Rebouillat Jérôme 24 B rue de la Fraternité 69330 Meyzieu - Auteur : Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue de Saxe 69003 Lyon

US 069 381 19 00437 déposé le 16 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 42 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Désirée Lyon 1er Superficie du terrain : 895 m² - Demandeur : Mme Lamamra-Garnier Samia 7 Servient 69003 Lyon - Auteur : Nexity Point du Jour 51 avenue du Point du Jour 69005 Lyon

US 069 386 19 00438 déposé le 16 octobre 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 79,30 m² en cabinet médical à destination d'un médecin généraliste et d'un pédiatre - Terrain : 100 bis rue Montgolfier Lyon 6ème Superficie du terrain : 2096 m² - Demandeur : M. Mochref-Razavi Hassan Marc 25 rue Docteur Penard 69630 Chaponost - Mandataire : M. Mochref-Razavi Hassan Marc - Auteur : Régie Cifi 101 Rue de Seze 69006 Lyon

US 069 381 19 00439 déposé le 16 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 34 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue de Vauzelles Lyon 1er Superficie du terrain : 240 m² - Demandeur : M. Angele Damien 99 boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon - Auteur : Régie Lery 165 boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon

US 069 387 19 00440 déposé le 16 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 30,7 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 44 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 440 m² - Demandeur : Mme Ferriol Caroline 103 allée des Thuyas 38200 Vienne - Auteur : Régie Gambetta 125 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 384 19 00441 déposé le 17 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 53,54 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 50 rue de Cuire Lyon 4ème Superficie du Terrain : 2861 M² - Demandeur : Mme Cornu Michelle 142 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : M. Pastouret Bruno - Auteur : Régie Lery 65 boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon

US 069 381 19 00442 déposé le 17 octobre 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 23 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 18 rue Joseph Serlin Lyon 1er Superficie du terrain : 2288 m² - Demandeur : M. Michelot Christian 4 boulevard Rocca 71000 Maçon - Mandataire : M. Losson Léonor - Auteur : Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 385 19 00443 déposé le 17 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 41,47 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 68 quai Pierre Scize Lyon 5ème Superficie du terrain : 155 m² - Demandeur : M. Neuzeret Pierre-Charles 10 rue du Guidon 71500 Louhans - Auteur : Régie Janin et cie 48 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon

US 069 384 19 00444 déposé le 17 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 17 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue Edouard Millaud Lyon 4ème Superficie du terrain : 260 m² - Demandeur : Mme Marguet Yolande 1455 route de Voiron 38960 Saint-Etienne-de-Crossey - Auteur : Régie Lery 165 boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon

US 069 381 19 00445 déposé le 17 octobre 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 25 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue Longue Lyon 1er Superficie du terrain : 610 m² - Demandeur : M. Michelot Christian 4 boulevard Rocca 71000 Mâcon - Mandataire : M. Losson Léonor

US 069 381 19 00446 déposé le 17 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 40 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 33 rue Royale Lyon 1er Superficie du terrain : 252 m² - Demandeur : M. Descamp Ghislain-Luc 12 allée du Bois d'Arts 69380 Lissieu - Mandataire : M. Losson Léonor

US 069 381 19 00447 déposé le 17 octobre 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 1 place Louis Pradel Lyon 1er Superficie Du Terrain : 817 M² - Demandeur : M. Boyer Julien 5 Boulevard Rocca 71000 Mâcon - Mandataire : M. Losson Léonor - Auteur : Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 381 19 00448 déposé le 17 octobre 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 33 rue Royale Lyon 1er Superficie du terrain : 297 m² - Demandeur : M. Moinard Olivier 4 boulevard Rocca 71000 Maçon - Mandataire : M. Losson Léonor

US 069 381 19 00449 déposé le 17 octobre 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 25 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 1 place Louis Pradel Lyon 1er Superficie du terrain : 817 m² - Demandeur : Mme Lupei Ioana 27 rue de la Flace 71000 Mâcon - Mandataire : M. Losson Léonor - Auteur : Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 383 19 00450 déposé le 18 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 36 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 24 rue Edison Lyon 3ème Superficie du terrain : 207 m² - Demandeur : Mme Pitance Lucile 69 rue Molière 69003 Lyon - Auteur : Régie Pierre Rivoire 4 boulevard Jules Favre 69006 Lyon

US 069 383 19 00451 déposé le 18 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 46,89 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 71 rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème Superficie du terrain : 488 m² - Demandeur : Mme Grandne Sophie 69 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 14 au 18 octobre 2019

DP 069 385 19 01123 Décision du 16 octobre 2019 à Entreprise Omnium Electric 2 Petite rue de la Rize 69100 Villeurbanne - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 13 place de Trion Lyon 5ème

DP 069 381 19 01173 Décision du 14 octobre 2019 à Snc Saint Sébastien 3 rue Jarente 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 27 montée Saint-Sébastien Lyon 1er

DP 069 384 19 01340 Décision du 15 octobre 2019 à Sci Ld & Mc 137 boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon - Projet : Modification de

toiture - Terrain : 137 boulevard de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 385 19 01352 Décision du 16 octobre 2019 à M. Mourier Ludovic 73 cours de la Liberté 69003 Lyon - Projet : Construction d'une terrasse surélevée avec modification de façade - Terrain : 6b rue de Tourvielle Lyon 5ème

DP 069 386 19 01441 Décision du 15 octobre 2019 à Alfa 3A 14 rue Aguetant 01500 Ambérieu en Bugey - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 104 rue Duguesclin Lyon 6ème

DP 069 384 19 01467 Décision du 15 octobre 2019 à Mme Maison Pierre-Marie 83 Grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Projet : Création d'une mezzanine - Terrain : 83 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 382 19 01520 Décision du 14 octobre 2019 à Régie Bouscasse 15 b Grande rue de Vaise 69009 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 16 rue Grenette Lyon 2ème

DP 069 382 19 01570 Décision du 14 octobre 2019 à Mme Levraut Amicie 84 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 84 rue de la Charité Lyon 2ème

DP 069 385 19 01651 Décision du 16 octobre 2019 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 montée de Loyasse Lyon 5ème

DP 069 386 19 01662 Décision du 15 octobre 2019 à La Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Installation d'une clôture et de portails - Terrain : 10 rue de la Gaité Lyon 6ème

DP 069 382 19 01679 Décision du 14 octobre 2019 à Société Générale 189 rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 19 rue Victor Hugo Lyon 2ème

DP 069 381 19 01731 Décision du 14 octobre 2019 à Maison Marie Tounette 35 rue René Leynaud 69001 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 42 rue Sergent Blandan Lyon 1er

DP 069 384 19 01738 Décision du 15 octobre 2019 à M. Duval Bruno 428 rue Berthelot 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 28 grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 382 19 01815 Décision du 14 octobre 2019 à Carré Jaune 50 rue Franklin 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 37 rue de la Charité Lyon 2ème

DP 069 383 19 01823 Décision du 14 octobre 2019 à Sci Des Deux Vallées 492 route de Saint-Oblas 38780 Oytier-Saint-Oblas - Projet : Modification de toiture - Terrain : 4 rue Etienne Richerand Lyon 3ème

DP 069 382 19 01830 Décision du 18 octobre 2019 à Jonction 3 rue Jean Zay 42270 Saint-Priest-en-Jarez - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 13 place Carnot Lyon 2ème

DP 069 384 19 01838 Décision du 15 octobre 2019 à Mme Engles Marie Béatrice 35 chemin des Esses 69004 Lyon - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 35 chemin des Esses Lyon 4ème

DP 069 382 19 01855 Décision du 14 octobre 2019 à Shilin 8 rue Confort 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue Confort Lyon 2ème

DP 069 382 19 01863 Décision du 18 octobre 2019 à Mme Deressy Olivia 3 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 11 rue Jarente Lyon 2ème

DP 069 382 19 01864 Décision du 14 octobre 2019 à Alter Ego Lyon 42 rue Franklin 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 70 rue de la Charité Lyon 2ème

DP 069 383 19 01877 Décision du 14 octobre 2019 à Sci Vanessandzy 16 route Part Dieu 1630 Bulle - Projet : Modification de façade - Terrain : 23 rue Roger Brechan Lyon 3ème

DP 069 384 19 01882 Décision du 15 octobre 2019 à Free Mobile 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 22 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème

DP 069 381 19 01894 Décision du 14 octobre 2019 à M. Bossard Cyril 52 rue de la Chapelle 75018 Paris - Projet : Remise en peinture - Terrain : 10 montée Lieutenant Allouche Lyon 1er

DP 069 382 19 01895 Décision du 14 octobre 2019 à PC Sas 39 rue Mme 75006 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 rue Gasparin Lyon 2ème

DP 069 382 19 01901 Décision du 14 octobre 2019 à Association Alyna 1 rue Vaubecour 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 place Antoine Vollon Lyon 2ème

DP 069 381 19 01917 Décision du 14 octobre 2019 à G.Guiraud 30 rue du Chariot d'Or 69004 Lyon - Projet : Réfection d'une souche de cheminée - Terrain : 21 rue Neyret Lyon 1er

DP 069 382 19 01921 Décision du 14 octobre 2019 à Nocibé France Distribution 2 rue de Ticlény 59493 Villeneuve d'Ascq - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 37 rue de la République Lyon 2ème

DP 069 383 19 01933 Décision du 14 octobre 2019 à M. Zhao Changlong 8 A avenue Marc Sangnier 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 138 avenue Félix Faure Lyon 3ème

DP 069 383 19 01939 Décision du 14 octobre 2019 à M. Quidet Damien 70 rue Claude Farrère 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 70 rue Claude Farrère Lyon 3ème

DP 069 384 19 01943 Décision du 15 octobre 2019 à Mme Guyon Alexandra 21 rue d'Ivry 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 21 rue d'Ivry Lyon 4ème

DP 069 382 19 01976 Décision du 18 octobre 2019 à Lyon Parc Auto 2 place des Cordeliers 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 place des Cordeliers Lyon 2ème

DP 069 384 19 01978 Décision du 15 octobre 2019 à Coralys 15 rue Pailleron 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue Pailleron Lyon 4ème

DP 069 386 19 01987 Décision du 15 octobre 2019 à Magnagati 5 rue Florent 69008 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 34 rue Pierre Corneille Lyon 6ème

DP 069 385 19 01992 Décision du 18 octobre 2019 à Ogec Notre Dame du Point du Jour 7 place Bénédicte Tessier 69005 Lyon - Projet : Modification d'un mur de clôture - Terrain : 7 place Bénédicte Tessier Lyon 5ème

DP 069 382 19 01998 Décision du 18 octobre 2019 à Sci Chabrèque 135 route de Genève 69140 Rillieux la Pape - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 43-47 rue de la Bourse Lyon 2ème

DP 069 387 19 02017 Décision du 14 octobre 2019 à M. Tacaïl Bernard 7 rue du Brigadier Voituret 69007 Lyon - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 7 rue du Brigadier Voituret Lyon 7ème

DP 069 389 19 02034 Décision du 16 octobre 2019 à La Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69006 Lyon - Projet : Coupe et abattage d'arbres (Élagage d'un cèdre) - Terrain : 38-55 rue Professeur Patet Lyon 9ème

DP 069 383 19 02037 Décision du 14 octobre 2019 à M. Girard Nicolas 11 rue des Aubépins 69003 Lyon - Projet : Modification d'un mur de clôture - Terrain : 11 rue des Aubépins Lyon 3ème

DP 069 383 19 02074 Décision du 18 octobre 2019 à Sgami Sud-Est 20 rue de l'Espérance 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 rue du général Mouton-Duvernét Lyon 3ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 14 au 18 octobre 2019

PC 069 385 12 00124 M01 - Arrêté du 14 octobre 2019 Modificatif à M. Dosset Olivier 7 rue Trouvée 69005 Lyon - Projet : Démolition partielle et surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 64 m² - Terrain : 7 rue Trouvée Lyon 5ème

PC 069 384 15 00179 M02 - Arrêté du 14 octobre 2019 Modificatif à M. Coriolles Patrice 47 -49 boulevard des Canuts 69004 Lyon - Projet : Construction d'un logement, rénovation de 3 logements et création de 2 aires de stationnement - Terrain : 47-49 Boulevard des Canuts Lyon 4ème

PC 069 388 15 00228 M01 - Arrêté Du 14 Octobre 2019 Modificatif à Ogec Saint Maurice 12 rue Saint-Maurice 69008 Lyon - Projet : Réhabilitation et extension d'un bâtiment scolaire - Surface créée : 557 m² - Terrain : 25 rue Léo et Maurice Trouilhet Lyon 8ème

PC 069 389 16 00149 M01 - Arrêté du 14 octobre 2019 Modificatif à Sier 129 boulevard Pinel 69500 Bron - Projet : Réalisation d'un ensemble immobilier de 66 logements, locaux commerciaux et création de 73 aires de stationnement - Surface créée : 4330 m² - Terrain : Rue Chinard - Rue Masaryk Lyon 9ème

PC 069 385 17 00365 M04 - Arrêté du 14 octobre 2019 Modificatif à Kaufman & Broad Promotion 3 19 rue Domer 69362 Lyon cedex 7 - Projet : Démolition totale d'un immeuble de bureaux et construction d'un immeuble de 36 logements et création de 49 aires de stationnement - Terrain : 140 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème

PC 069 389 18 00070 M01 - Arrêté du 14 octobre 2019 Modificatif à Noovel-R 50 cours Suchet 69002 Lyon - Projet : Construction de 5 logements et création de 11 aires de stationnement - Surface créée : 510 m² - Terrain : 9002 montée des Balmes Lyon 9ème

PC 069 389 18 00071 M01 - Arrêté du 14 octobre 2019 Modificatif à Noovel-R 50 cours Suchet 69002 Lyon - Projet : Construction de 22 logements et création de 38 aires de stationnement. - Surface créée : 1567 m² - Terrain : 9002 Montée des Balmes Lyon 9ème

PC 069 385 18 00074 M01 - Arrêté du 14 octobre 2019 Modificatif à M. Bessoud Jean-Louis 7 Impasse Cumin 69005 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle - Terrain : 7 impasse Cumin Lyon 5ème

PC 069 387 18 00106 M02 - Arrêté du 14 octobre 2019 Modificatif à Sccv Saint Michel 22 cours Eugénie 69003 Lyon - Projet : Démolition de locaux artisanaux, construction d'un immeuble de 22 logements et création de 22 aires de stationnement - Surface créée : 1494 m² - Terrain : 24 rue Saint-Michel Lyon 7ème

PC 069 382 18 00387 - Arrêté du 14 octobre 2019 à Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69006 Lyon - Projet : Construction de 4 bâtiments de 127 logements, commerces, création de 80 places de stationnement et affectation de 2 places dans le parking A1 - Surface créée : 9979 m² - Terrain : Ilot A2 Nord - ZAC 2 - Lyon Confluence Lyon 2ème

PC 069 388 19 00042 T01 - Arrêté du 14 octobre 2019 Transfert à Mme Akharzouz Caroline 17 impasse Bazat 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement avec démolition partielle et modification de façade. - Surface créée : 35 m² - Terrain : 55 rue Antoine Lumière Lyon 8ème

PC 069 389 19 00096 - Arrêté du 14 octobre 2019 à Sier 129 boulevard Pinel 69500 Bron - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 156 logements avec création de 155 aires de stationnement - Surface créée : 9449 m² - Terrain : 47 quai Paul Sédallian Lyon 9ème

PC 069 382 19 00109 - Arrêté du 14 octobre 2019 à Association Réseau 13 rue Delandine 69002 Lyon - Projet : Démolition partielle. Aménagement d'une salle de spectacles. - Surface créée : 204 m² - Terrain : 11 rue Dugas-Montbel Lyon 2ème

PC 069 384 19 00118 - Arrêté du 14 octobre 2019 à M. Billamboz Sylvain 3 rue Hector Berlioz 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Projet : Changement De destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Surface créée : 62 m² - Terrain : 5 rue Bely Lyon 4ème

PC 069 385 19 00137 - Arrêté du 17 octobre 2019 à Urban Home Helios 13 quai Général Sarrail 69006 Lyon - Projet : Démolition et construction d'un immeuble de 10 logements et création de 11 places de stationnement - Surface créée : 670 m² - Terrain : 92 bis rue Commandant Charcot Lyon 5ème

PC 069 385 19 00153 - Arrêté du 14 Octobre 2019 à Sci M. et Mme Durand 87 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Aménagement de combles pour extension d'un logement en duplex. - Terrain : 87 quai Pierre Scize Lyon 5ème

PC 069 384 19 00219 - Arrêté du 17 octobre 2019 à Sccv Tapis 3 41 rue Malessherbes 69006 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment pour l'extension de 5 logements et création de bureaux. Modifications en toiture. - Surface créée : 287 m² - Terrain : 1 rue Jacquard Lyon 4ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 14 au 18 octobre 2019

US 069 386 19 00336 - Arrêté du 14 octobre 2019 à Mme Casabiel Sonia 265 rue Duguesclin 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 64 m² en cabinet médical - Terrain : 271 cours Lafayette Lyon 6ème

US 069 386 19 00342 - Arrêté du 14 octobre 2019 à Mme Payet-Techer Cécile 16 rue Dedieu 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet médical - Terrain : 271 cours Lafayette Lyon 6ème

US 069 386 19 00351 - Arrêté du 14 octobre 2019 à Mme Le Duc Maurer Dominique 62 rue Pierre Corneille 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 37,2 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 8 rue Professeur Weil Lyon 6ème

US 069 381 19 00353 - Arrêté du 14 octobre 2019 à Mme Bernard Joséphine 2 rue de la Muette 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage d'une partie (6,5 m²) d'un local d'habitation de 27 m² en cabinet de réflexologie - Terrain : 2 rue de la Muette Lyon 1er

US 069 386 19 00354 - Arrêté du 14 octobre 2019 à M. Clément Matthias 108 rue Lepic 75018 Paris - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 13 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Duquesne Lyon 6ème

US 069 385 19 00359 - Arrêté du 14 Octobre 2019 à M. Suermondt Raphaël 17 rue Dunois 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 36,15 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 30 montée du Gourguillon Lyon 5ème

US 069 383 19 00360 - Arrêté du 14 Octobre 2019 à Mme Navarro Marion 28 rue Saint Antoine 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 69 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 28 rue Saint Antoine Lyon 3ème

US 069 389 19 00365 - Arrêté du 14 octobre 2019 à M. El Bilali Mehdi 39 rue Guilloud 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 18,80 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 31 rue de la Claire Lyon 9ème

US 069 389 19 00366 - Arrêté du 14 octobre 2019 à M. Bertoni Cédric 46 rue Raulin 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 18 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Chinard Lyon 9ème

US 069 387 19 00373 - Arrêté du 14 octobre 2019 à M. et Mme Costa Victor et Christelle 7 rue Gustave Nadaud 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33,63 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 7 rue Camille Desmoulins Lyon 7ème

US 069 382 19 00376 - Arrêté du 14 octobre 2019 à M. Prongue Aurélien 3 quai Général Sarrail 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 35 rue Casimir Périer Lyon 2ème

US 069 386 19 00379 - Arrêté du 14 octobre 2019 à M. Lefrère Jacques-Marie 9 rue Gabillot 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 27,20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 130 rue Sully Lyon 6ème

US 069 382 19 00381 - Arrêté du 14 octobre 2019 à Mme Bartolo Louis Chantal 5 allée Paul Scherrer 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 26 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 7 rue Mercière Lyon 2ème

US 069 381 19 00383 - Arrêté du 14 octobre 2019 à M. Tiefenauer Jean Pierre 23 place Miremont 38200 Vienne - Projet : Changement d'usage

d'un local d'habitation de 49 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue des Fantasques Lyon 1er

US 069 385 19 00384 - Arrêté du 14 Octobre 2019 à Mme Trottet Fabienne 16 quai Jean-Jacques Rousseau 69350 La Mulatière - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33,11 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 39 rue Saint Jean Lyon 5ème

US 069 388 19 00385 - Arrêté du 14 octobre 2019 à Mme Delhorme Ariane chemin de Saint Cyr à Poleymieux 69450 Saint Cyr au Mont d'or - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Saint Agnan Lyon 8ème

US 069 387 19 00386 - Arrêté du 14 octobre 2019 à Mme Dourver Camille 54 rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 42 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 48 rue des Girondins Lyon 7ème

US 069 381 19 00389 - Arrêté du 14 octobre 2019 à M. Bonnardel Jenot Julien 30 rue Jérôme Dulaar 69004 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 25,76 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 13 rue Neuve Lyon 1er

US 069 381 19 00390 - Arrêté du 14 octobre 2019 à Mme Grillet Agata 346 rue des Chilles 74970 Marignier - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 38 rue de l'Arbre Sec Lyon 1er

US 069 386 19 00391 - Arrêté du 14 octobre 2019 à Mme Dourver Camille 54 rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 77 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 271 cours Lafayette Lyon 6ème

US 069 386 19 00397 - Arrêté du 14 octobre 2019 à M. Amsallem Marcel 33 rue Vendôme 69006 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 30 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 84 rue Boileau Lyon 6ème